

INSTRUCTION

SUR LA

# MÉTHODE D'OBSERVATION

DITE



DES MONOGRAPHIES DE FAMILLES

PROPRE A L'OUVRAGE INTITULÉ

LES OUVRIERS EUROPÉENS

PAR M. F. LE PLAY

Secrétaire général de la Société d'économie sociale

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

QUAI MALAQUAIS, 3

—  
1882

1881

G 3142

# INSTRUCTION

SUR LA

# MÉTHODE D'OBSERVATION

DITE

DES MONOGRAPHIES DE FAMILLES

PROPRE A L'OUVRAGE INTITULÉ

LES OUVRIERS EUROPÉENS<sup>1</sup>

1<sup>er</sup> JANVIER 1862

I

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES SUR L'ÉTUDE DES FAITS SOCIAUX ET SUR LA MÉTHODE DES MONOGRAPHIES DE FAMILLES.

L'observation directe des faits peut seule, en matière scientifique, conduire à des conclusions rigoureuses et les faire accepter. Ce principe, admis aujourd'hui pour les sciences physiques, est encore méconnu pour la science sociale : ceux qui la cultivent s'inspirent, pour la plupart, d'idées préconçues qui ne peuvent servir de base à une action régulière et qui entretiennent un antagonisme permanent. Ces préventions portent ceux qui en sont imbus à dédaigner les faits et les inductions qui en dérivent. La science sociale est restée dans la situation où se trouvaient les sciences physiques lorsqu'elles se fondaient sur les conceptions de l'astrologie et de l'alchimie : elle ne sera définitivement constituée que lorsqu'elle se fondera sur l'observation.

Mais, en matière sociale, le champ de l'observation est vaste ; on s'y égare infailliblement quand on s'y engage sans guide. La méthode décrite dans la présente instruction fournit un fil conducteur : elle dirige les observateurs à travers le labyrinthe des faits ; elle leur donne un moyen commun de certitude et les achemine ainsi vers certaines conclusions qui seront acceptées comme des lois générales, quand elles auront été suffisamment vérifiées par l'observation.

Cette méthode consiste : 1<sup>o</sup> à fonder l'étude des populations sur celle de quelques familles judicieusement choisies, appartenant à la classe ouvrière ; 2<sup>o</sup> à décrire ces familles d'après un cadre déterminé et uniforme. Voyant dans la famille la véritable unité sociale, elle procède

1. *Les Ouvriers européens*, études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe, et sur les rapports qui les unissent au autres classes, par M. F. Le Play, conseiller d'Etat, ingénieur en chef des mines. Grand in-folio. Imprimerie Impériale, Paris, 1855.

comme le zoologiste qui, pour décrire une espèce vivante, applique à quelques individus de cette espèce les procédés d'investigation de l'anatomie et de la physiologie. Elle recherche les lois de la science sociale dans les cas les plus simples, sauf à apprécier les influences qui les modifient dans les cas plus complexes.

C'est encore pour faciliter l'observation et pour la rendre plus féconde que la Société choisit parmi les familles ouvrières les types des monographies. Ces familles, en effet, forment la grande masse de la population. Elles sont plus subordonnées dans leur vie matérielle et dans leur activité physique au climat et aux productions du pays qu'elles habitent, et, par ce motif, elles en forment l'élément caractéristique. En outre, certaines classes d'ouvriers sont moins exposées que les classes supérieures aux fluctuations sociales; elles conservent avec une énergie toute particulière l'ordre qui a été progressivement établi par les civilisations antérieures et qui doit être la base des nouveaux perfectionnements à accomplir. Enfin les rapports qui lient les ouvriers aux classes supérieures sont partout le fondement de l'existence de ces dernières et le trait principal de la nationalité.

Contrairement au défaut, si général à notre époque, qui consiste à traiter les questions sociales à un point de vue exclusif, la méthode des monographies embrasse, dans son ensemble, l'existence d'une famille considérée sous tous ses aspects. Elle dirige en outre l'observateur par des règles déterminées avec une rigoureuse précision, par un questionnaire complet applicable à toutes les familles, à quelque latitude et à quelque civilisation qu'elles appartiennent, et ce cadre uniforme facilite les comparaisons sur lesquelles on doit fonder les véritables lois sociales.

La nécessité de rendre les études sociales précises et complètes donne aux monographies quelque complication. Cependant, la méthode n'est pas accessible seulement aux esprits très-cultivés; elle a été souvent appliquée avec succès par des hommes peu lettrés, mais guidés par un sens droit. Tout observateur judicieux et attentif réussira dans ce genre de travail, s'il veut bien étudier préalablement les modèles déjà publiés dans les trois premiers volumes des *Ouvriers des deux mondes* et avoir égard aux instructions consignées ci-après.

## II

### RÈGLES A SUIVRE POUR PROCÉDER A L'OBSERVATION DES FAITS SOCIAUX

L'application de la méthode des monographies n'exige pas que l'observateur se restreigne à une localité, à une classe ou à une famille déter-

minées. Le principal avantage de cette méthode est de permettre d'apprécier en peu de temps les mœurs d'un pays quelconque. Non-seulement il n'est pas nécessaire d'être fixé dans ce pays, mais on peut encore l'étudier avec succès à distance, si l'on a sous la main une famille qui y soit née et qui y ait longtemps vécu.

De même, on peut observer indifféremment une des classes agricoles ou industrielles d'une localité. Toutefois, dans une région qui n'a pas encore été décrite, il est préférable de porter son attention sur les *pay-sans*, c'est-à-dire sur les petits propriétaires agriculteurs qui, avec leur famille, emploient sur leur domaine la totalité de leur temps, sans être obligés de travailler au dehors en qualité de salariés. Cette classe est toujours l'élément fondamental d'une civilisation. Grâce à la nature de ses travaux et aux habitudes qui résultent de la propriété territoriale, elle conserve mieux que les autres l'empreinte du génie local.

Dans une classe déterminée, on doit toujours choisir une famille qui soit originaire de la localité et qui réunisse à peu près des conditions moyennes, c'est-à-dire qui ne soit ni supérieure ni inférieure aux autres par la situation matérielle ou par la moralité. On doit s'attacher encore à décrire le plus souvent un ménage complet, car l'étude en est, en général, plus fructueuse que celle d'un ménage sans enfants et surtout d'un célibataire. Enfin, il faut prendre une famille qui se prête volontiers à l'observation en se rendant au désir exprimé par l'observateur ou par des personnes influentes de la localité.

Le type de la monographie étant ainsi choisi, deux conditions permettront d'obtenir de cette étude les résultats qu'on peut en attendre. La première est un sincère amour de la science, qui porte à rechercher la vérité et à enregistrer les faits avec une scrupuleuse exactitude. Il n'est point toutefois nécessaire que l'observateur soit impartial ou imbu préalablement des vrais principes sociaux; celui-ci pourra souvent se mettre au travail en vue de démontrer par les faits un principe erroné qui a ses sympathies: mais l'application de la méthode suffira toujours pour lui faire distinguer le vrai du faux. La passion qui pousse, à notre époque, tant d'hommes de bien à défendre l'erreur, sera ainsi pour la science sociale, comme elle a été pour les sciences physiques, la principale force qui conduira à la vérité. Il n'est pas à craindre, d'ailleurs, que cette partialité porte à dissimuler ou à dénaturer sciemment les faits: ce genre d'improbité est assez rare, et, grâce aux moyens de contrôle qu'elle renferme, la méthode offre à ce sujet toute garantie.

Une seconde condition, pour bien constater les faits contenus dans le cadre d'une monographie, est de gagner la confiance de la famille que l'on étudie. Il ne faut pas croire qu'il suffit de l'appât d'une rémunération méritée pour que cette famille consente à initier pendant huit ou dix jours, aux secrets de sa vie intérieure, un observateur, souvent étran-

ger. Au contraire, elle se prêtera à une enquête minutieuse, elle supportera docilement un interrogatoire prolongé, si elle s'aperçoit que l'observateur ne cherche à connaître la condition des classes ouvrières que pour établir par des faits les principes qui permettront de l'améliorer.

Pour réunir les éléments d'une monographie, on peut employer concurremment trois moyens qui sont loin d'avoir une égale importance. Le premier consiste à observer les faits, le second à interroger l'ouvrier sur les choses qui échappent à une investigation directe, le troisième à prendre des renseignements auprès des personnes de la localité qui connaissent depuis longtemps la famille ou qui influent sur son existence par des relations de patronage.

L'observation directe doit révéler les moindres détails qui peuvent paraître d'abord inutiles, mais dont la nécessité devient bientôt manifeste. Il faut, en général, recueillir les faits sans en tirer immédiatement des conclusions. Ce n'est qu'après avoir achevé l'étude de la famille, après avoir classé les observations dans le cadre adopté pour les monographies, qu'on peut essayer d'en tirer des inductions générales.

L'interrogatoire doit être conduit dans l'ordre indiqué par la méthode; il ne faut pas cependant s'y astreindre trop rigoureusement. L'ouvrier sera naturellement porté à s'étendre sur certains sujets : il aimera à se reporter aux souvenirs de sa jeunesse et à raconter l'histoire de sa famille. Il faut se garder de l'interrompre pour ne pas laisser échapper des renseignements qu'il est utile de recueillir. Les questions trop multipliées le fatigueraient d'ailleurs, si elles n'excitaient pas chez lui de l'ennui ou de la méfiance, en lui rappelant à tout instant l'enquête qu'il subit. Mieux vaut écouter qu'interroger, surtout dans le cas assez fréquent où une différence dans le dialecte ou dans le langage habituel rend difficile, des deux côtés, l'intelligence des demandes et des réponses.

On ne devra se renseigner qu'avec une extrême réserve auprès des classes dirigeantes de la localité, qui connaissent souvent moins qu'on ne le suppose l'organisation sociale dont elles font partie. Il faudra d'ailleurs contrôler toujours leurs assertions, soit à l'aide des faits observés directement, soit à l'aide des faits révélés par les déclarations de la famille.

Toute monographie se rattache à un double *Budget des Recettes et des Dépenses* annuelles, qui est précédé d'*Observations préliminaires* et suivi de *Notes*.

Les Observations préliminaires permettront à l'observateur de s'attirer précisément cette confiance dont il est parlé plus haut. Elles prépareront peu à peu l'ouvrier à répondre aux nombreuses questions du budget et même à en comprendre la nécessité. Elles donneront, enfin à l'observateur un ensemble de notions préalables sur les mœurs et sur la vie de la famille, sur le lieu qu'elle habite et sur la population dont elle fait partie.

Il ne faut pas chercher à compléter tout d'abord les observations préliminaires et, dans ce but, ramener péniblement l'ouvrier qu'on interroge sur un détail omis dans un paragraphe déjà traité. Les Budgets seuls donneront de la précision aux renseignements obtenus; ils permettront d'en vérifier l'exactitude; ils feront naître les questions dont on n'aurait pas d'abord songé à s'enquérir.

Pour l'interrogatoire de l'ouvrier et même pour une première rédaction des Budgets, toutes les évaluations de quantités et de valeurs devront être faites avec les mesures et les monnaies du pays. Pour la rédaction définitive l'auteur convertira les unités locales en unités métriques, et il en établira, s'il y a lieu, la correspondance dans une note spéciale.

Les renseignements relatifs aux quantités et aux valeurs des objets achetés ou vendus, produits ou consommés, se rapporteront toujours à une année supposée moyennement prospère, en ce qui concerne la situation générale de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et la situation spéciale du foyer domestique que l'on considère.

Il sera souvent impossible à l'ouvrier de donner les nombres des deux Budgets et des Comptes annexés pour une année entière, tandis qu'il les indiquera facilement pour une semaine ou pour un jour. En général, l'observateur devra rechercher tous les moyens d'éviter aux membres de la famille observés un travail intellectuel auquel ils ne seraient point habitués et qui pourrait troubler l'exactitude de leurs déclarations.

Les Notes comprennent les faits importants d'organisation sociale, les particularités remarquables, enfin les appréciations générales et les conclusions que l'auteur déduit de l'ensemble de ses études. Les éléments de ces notes seront fournis par la famille et la localité qui sont l'objet de la monographie. Ils pourront l'être également par les personnes établies depuis longtemps dans cette localité et connaissant bien les mœurs et les usages de la population. Mais il ne faudra jamais oublier de contrôler les déclarations obtenues, par les faits observés.

## III

PRÉCIS DES FAITS A OBSERVER. — ÉTABLISSEMENT  
DES BUDGETS.

La plus importante énumération ne pourrait suppléer à la vue du cadre d'une monographie et à l'étude du texte et des nombres qui le remplissent. Les soixante-quatre monographies publiées déjà dans les *Ouvriers européens* et dans les *Ouvriers des deux mondes*<sup>1</sup> fourniront la

1. *Les Ouvriers des deux-mondes*, études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières des diverses contrées, et sur les rapports qui



plupart du temps des spécimens de cas analogues à celui que l'on veut étudier. Néanmoins il peut être utile de résumer ici les principaux faits qui se rattachent à l'existence d'une famille. Pour que cette énumération soit plus utile à l'observateur, il convient de suivre exactement l'ordre indiqué par la méthode et de présenter un tableau sommaire des questions à traiter.

#### A. TITRE DE LA MONOGRAPHIE.

La monographie est comprise sous un titre qui en est, pour ainsi dire, le résumé. Ce titre indique toujours : 1° la profession de l'ouvrier ; 2° la population dont il fait partie ; 3° la nature de l'engagement qu'il contracte pour se procurer des moyens de travail ; 4° la situation qu'il occupe dans l'organisation sociale caractérisée par cet engagement. Ainsi on dit :

*Charpentier et marchand de grains des laveries d'or de l'Oural* (Sibérie occidentale). Journalier et ouvrier chef de métier dans le système des engagements forcés. (*Les Ouvr. europ.*, V.)

*Paysan et savonnier de la Basse-Provence* (Bouches-du-Rhône — France). Propriétaire ouvrier et journalier dans le système des engagements volontaires permanents. (*Les Ouvriers des deux mondes*, N° 21.)

*Coutelier de la fabrique urbaine collective de Sheffield* (Yorkshire — Angleterre). Tâcheron dans le système des engagements volontaires momentanés. (*Les Ouvr. europ.*, XXIII.)

*Lingère de Lille* (Nord — France). Ouvrier-tâcheron dans le système du travail sans engagements. (*Les Ouvriers des deux mondes*, N° 24.)

Le titre mentionne aussi, quand il y a lieu, certaines particularités remarquables qui caractérisent l'organisation de la famille ou de la société dont elle fait partie.

Ainsi, il indique si les membres de la famille vivent en communauté, si les mœurs admettent la polygamie, si l'ouvrier est lié à un maître ou à une association, si le mariage se fait remarquer par un grand nombre d'enfants, si le champ que l'ouvrier exploite fait partie d'un territoire morcelé, etc... Exemples :

*Paysans en communauté du Ning-po-fou* (province de Tché-Kian — Chine), etc. (*Les Ouvriers des deux mondes*, N° 30.)

*Paysans en communauté et en polygamie de Bousrah* (Esky-Cham) dans le pays de Haouran (Syrie — Empire ottoman), etc. (*Les Ouvriers des deux mondes*, N° 18.)

les unissent aux autres classes, publiées par la Société internationale des études pratiques d'économie sociale. 3 vol. in-8°. Paris, 1857, 1858, 1861, au siège de la Société d'économie sociale, quai Malaquais, n° 3.

*Paysans agriculteurs et charrons à corvée des steppes de Terre-Noire d'Orembourg (Russie méridionale), etc. (Les Ouvr. europ., II.)*

*Compagnon de la corporation fermée des menuisiers de la ville de Vienne (Autriche), etc. (Les Ouvr. europ., XI.)*

*Ménœuvre à famille nombreuse de Paris (Seine — France), etc. (Les Ouvriers des deux mondes, N° 27.)*

*Paysan d'un village à banlieue morcelée du Laonnais (Aisne — France), etc. (Les Ouvriers des deux mondes, N° 29.)*

La définition exacte des termes employés dans ces titres et en général dans les monographies est indiquée dans les pages 19 à 25 du tome 1<sup>er</sup> des *Ouvriers des deux mondes*.

Les faits à observer pour se rendre compte de l'organisation sociale à laquelle la famille appartient et de la situation qu'elle y occupe sont consignés dans les deux tableaux suivants, extraits des *Ouvriers européens* :

*Tableau des quatre systèmes sociaux de l'Europe d'après les rapports qui lient les ouvriers aux maîtres, aux communautés et aux corporations.*

- 1° Système des nomades, comprenant les trois modes d'engagements observés chez les peuples sédentaires, où se distinguent les trois systèmes suivants :
- 2° Système des engagements forcés ;
- 3° Système des engagements volontaires permanents ;
- 4° Système des engagements momentanés ou du travail sans engagements.

*Tableau des sept situations principales que les ouvriers peuvent occuper successivement dans les quatre systèmes sociaux pour s'élever des rangs inférieurs de la hiérarchie industrielle à la condition de propriétaires ou de chefs d'industrie.*

Ouvriers	chefs de ménage	non-propriétaires	faisant partie du ménage d'un patron.....	} ouvriers domestiques.			
			salariés et subventionnés		à la journée	} journaliers.	
					à la tâche		} tâcherons.
			chefs d'industrie		exploitant des immeubles	} ouvriers tenanciers.	
					exploitant un métier		} ouvriers chefs de métier.
			propriétaires		travaillant principalement en qualité d'ouvriers domestiques, de salariés, de subventionnés ou de chefs d'industrie.		
					ayant pour travail principal l'exploitation de leur propriété		} propriétaires ouvriers.

## B. OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Les Observations préliminaires définissent en quelque sorte toute la famille et le milieu social où elle vit, et elles servent en même temps d'introduction aux Budgets des recettes et des dépenses. Voici l'énumération sommaire des principaux faits à observer pour chacun des treize paragraphes qu'elles renferment.

§ 1<sup>er</sup>. **Etat du sol, de l'industrie et de la population.** — Désignation précise de la localité habitée par la famille (commune, quartier, rue). — Distance des principaux lieux géographiques connus de la contrée. — Circonscription politique et administrative dont dépend cette localité.

Constitution et relief du sol, eaux minérales, montagnes, forêts, cours d'eau situés à proximité, voies de communication. — Climat. — Principaux éléments d'hygiène dérivant de la nature des lieux. — Richesses minérales, végétales et animales.

Produits agricoles. — Industries domestiques, industries urbaines et rurales. — Commerce d'exportation et d'importation.

État des terres; division des propriétés rurales; cadastre de la commune. — État de la population: nombre de chefs de famille classés d'après leurs professions; nombre des enfants vivants, issus de ces ménages. — Engagements qui lient les ouvriers aux maîtres, aux communautés, aux corporations.

§ 2. **Etat civil de la famille.** — Constitution de la famille en ménage isolé ou en communauté.

Tableau indiquant les noms et les prénoms, l'âge, les relations de parenté et de domesticité des divers membres de la famille réunis au foyer domestique, et des descendants directs établis au dehors. Mention des autres membres de la famille morts antérieurement ou établis au dehors.

§ 3. — **Religion et habitudes morales.** — Culte et croyances religieuses des membres de la famille et de la population en général. Influence du clergé. — Détails sur les pratiques religieuses; culte domestique; culte public. — Prières; images sacrées. — Cérémonies du mariage, des naissances et des décès. — Temples. — Fêtes.

Vertus domestiques: — attachement entre les époux; influence accordée à la femme dans les affaires domestiques. — Soins et déférence accordés aux vieux parents; mesures prises pour leur assurer une heureuse fin d'existence. Souvenir des parents morts. — Soins affectueux et éclairés donnés aux enfants; mesures prises pour leur développement moral et intellectuel. — Traitements envers les domestiques, les esclaves, les animaux.

Vertus sociales : — Charité et dévouement ; dispositions à l'hospitalité. — Esprit de conciliation dans les contestations ; politesse et harmonie dans les relations sociales. Déférence et attachement de la famille pour le patron qui l'emploie. — Rapports avec les croyants des autres religions ; tolérance.

Habitudes morales relatives au mode d'existence : — Disposition à la propreté dans l'habitation et dans les vêtements. — Tendance à la simplicité ; tempérance. — Disposition à l'épargne ; ensemble des habitudes ayant pour but de faire fructifier les capitaux épargnés et d'assurer à la famille une propriété immobilière ; mode de transmission des propriétés acquises à l'époque de la vieillesse ou de la mort. Tendance vers l'état sédentaire ou vers l'émigration temporaire ou permanente.

Traits principaux caractérisant le développement intellectuel : — Connaissances communiquées par l'instruction primaire et par l'instruction religieuse ; faits spéciaux relatifs à l'éducation des enfants. — Développement intellectuel amené par l'exercice de la profession, lié à l'exercice des devoirs civils et politiques. — Attachement à la tradition ou tendance aux innovations en ce qui concerne les méthodes de travail, les rapports des ouvriers avec les maîtres, les institutions civiles et politiques.

§ 4. **Hygiène et service de santé.** — Constitution physique des membres de la famille ; leur état de santé habituel.

Hygiène suivie en ce qui concerne les ablutions, les bains, les aliments, les boissons, les vêtements, l'habitation. — Service médical ; aptitude des chefs de famille à administrer eux-mêmes les médicaments. — Médecins, empiriques. — Vétérinaires. — Pratiques occultes, amulettes.

§ 5. **Rang de la famille.** — Considération dont jouit le chef de la famille en raison de ses qualités personnelles, des biens qu'il possède, du métier qu'il exerce, des fonctions civiles ou militaires qu'il remplit. Rapports de la famille avec les autres familles de patrons et d'ouvriers de la localité. — Rapports avec les étrangers.

§ 6. — **Propriétés** (*mobilier et vêtements non compris*). — Énumération et valeur des propriétés possédées par la famille : — Immeubles. — Esclaves. — Argent. — Animaux domestiques entretenus toute l'année. — Animaux domestiques entretenus seulement une partie de l'année. — Matériel spécial des travaux et industries. — Armes.

§ 7. **Subventions.** — Personnes et institutions exerçant le patronage ou l'assistance dans la localité. — Patron ou chef d'industrie faisant régulièrement emploi de l'ouvrier et de sa famille ; personnes bienfaitantes exerçant isolément l'assistance. — Sociétés de bienfaisance composées de personnes privées étrangères à la profession de l'ouvrier ; sociétés ou caisses de secours pour maladies, blessures, chômages ; sociétés ou caisses de secours pour retraite pendant la vieillesse. — Communes in-

tervenant pour l'allocation des pâturages, des bois, des fruits sauvages, des herbes, des engrais, du moulin, de l'école, de l'asile, etc. — État intervenant pour la rétribution du clergé, de l'instituteur, etc.

Énumération des subventions et des secours accordés par chacune des personnes et des institutions précédentes à titre gratuit ou à prix réduit : — Immeubles et instruments divers de travail et de production donnés en jouissance à titre exclusif ou indivis. — Objets relatifs à la nourriture, à l'habitation, aux vêtements, aux industries entreprises par la famille. — Sommes d'argent. — Culte et éducation. — Service de la chirurgie, de la médecine et de la pharmacie.

§ 8. **Travaux et industries.** — Travaux exécutés par l'ouvrier et sa famille pour le compte d'un patron ou à compte commun entre lui et le patron. — Industries entreprises au profit exclusif de la famille. — Culture des champs, prairies, vignobles, chènevières, etc. — Usage des pâturages. — Culture du jardin potager; élevage et engraissement des animaux domestiques. — Vente du lait, du miel, de la cire, de la laine, de la graine de vers à soie, de la soie en cocons, etc. — Fabrication du beurre, du fromage, de l'huile, etc. — Construction et entretien de l'habitation et du mobilier; confection et entretien des vêtements; blanchissage du linge. — Travaux relatifs à la fabrication des fils et étoffes; confection des vêtements neufs; blanchiment et teinture. — Fabrication des objets de tricot, de la dentelle, de divers produits industriels. — Transports opérés à dos par la famille ou avec le concours des animaux domestiques. — Opérations de commerce ou de spéculation. — Travaux domestiques exécutés chez des étrangers. — Récolte et transport du combustible; cueillette de baies et autres fruits sauvages; chasse et pêche; glanage sur les terres récemment moissonnées; récolte d'engrais sur la voie publique; récolte d'herbes sur les routes et les chemins, etc.

§ 9. **Aliments et repas.** — Caractères distinctifs du régime alimentaire de la famille; mention de la pénurie ou de l'abondance. — Nature des aliments qui servent de base à la nourriture. — Mode de préparation et de cuisson de ces aliments. — Nombre des repas par jour; nom usuel, heure ordinaire et durée de chaque repas en été et en hiver; manière de prendre les repas; réunion ou séparation des sexes pendant les repas. — Jeûnes. — Repas aux époques de noces, de fêtes ou des grands travaux.

§ 10. **Habitation, mobilier, vêtements.** — Description sommaire de l'habitation et de ses dépendances; matériaux de construction, toitures, dispositions intérieures, architecture spéciale.

Meubles; caractères distinctifs. — Inventaire détaillé de chaque pièce du mobilier avec indication de sa valeur actuelle: lits; mobilier des différentes chambres; mobilier de la cuisine; livres et matériel de lecture, d'écriture, de calcul; objets relatifs au culte domestique.

Ustensiles ; caractères distinctifs. — Nature et valeur des ustensiles dépendant du foyer de la cuisine, du four à pain ; employés pour la cuisson et la consommation des aliments, pour le transport et la conservation de l'eau ; servant à l'éclairage, au blanchissage du linge ; servant aux ablutions et aux soins de propreté, aux récréations, etc.

Linge de ménage ; caractères distinctifs. — Nombre et valeur des draps de lit, serviettes, nappes, etc.

Vêtements ; caractères distinctifs pour chaque membre de la famille. — Inventaire détaillé et valeur actuelle en argent de chaque pièce du vêtement pour chaque membre de la famille ; vêtements des jours de fête ; vêtements de travail ; bijoux et ornements divers de longue durée.

§ 11. **Récréations.** — Vue générale sur les récréations recherchées par les divers membres de la famille.

Exercices de corps : promenades, danses, jeux de force et d'adresse, etc.

Consommation de spiritueux : eau-de-vie, vin, bière, cidre, etc. — Consommation de narcotiques : tabac fumé, prisé ou mâché ; opium ; narcotiques divers

Réunions et fêtes : veillées d'hiver ; fêtes de famille ; anniversaires et repas de noce ; fêtes locales ; réunions aux foires et au cabaret ; fêtes à l'occasion des récoltes, etc. — Spectacles publics. — Jeux de hasard : loterie, cartes, dés, paris, etc.

Travaux accessoires faisant une diversion agréable au travail principal : culture du jardin de la famille, récoltes, chasse et pêche ; entreprises de commerce et de spéculation, etc.

Plaisirs intellectuels : conversations, récits, musique, lectures.

§ 12. **Phases principales de l'existence de la famille.** — Particularités les plus remarquables concernant la vie de l'ouvrier, de la femme, des enfants et des vieux parents.

§ 13. **Mœurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille.** — Conditions de sécurité et de bonheur que la famille trouve dans sa prévoyance et dans l'ensemble de ses qualités intellectuelles et morales ; habitudes d'épargne ; mœurs et institutions qui les encouragent.

Moyens de sécurité que la famille, si elle est imprévoyante, est obligée de demander aux sociétés de secours mutuels, aux chefs d'industrie, aux corporations, aux municipalités, aux provinces, à l'État et, en général, à la bienfaisance publique ou privée.

#### C. BUDGETS.

La méthode rattache principalement la description de chaque famille à l'établissement de ses Budgets annuels. Les chiffres de ces Budgets doi-

vent être recueillis à mesure que les faits qu'ils expriment se présentent à l'observateur. L'enquête sur les observations préliminaires fera connaître une grande partie de ces nombres; la nécessité d'établir une balance exacte entre les recettes et les dépenses (en tenant compte de l'épargne ou de la dette) permettra de les contrôler et d'en obtenir de nouveaux.

Les Budgets devant être le précis complet de l'existence d'une famille, il convient de signaler ici les faits qui s'y rattachent et qui ne sont pas compris dans l'énumération précédente. Mais les Budgets étant aussi des tableaux méthodiques, il importe, pour les établir, de bien connaître le mécanisme des diverses sections qui en forment le double cadre.

Cette partie fondamentale de toute monographie renferme : un *Budget des Recettes*, un *Budget des Dépenses* et des *Comptes annexés aux Budgets*.

**1. Budget des recettes.** — Le Budget des recettes comprend deux colonnes divisées chacune en quatre sections correspondantes.

La colonne de droite intitulée *Recettes* est l'énumération de toutes les ressources qui résultent pour la famille des revenus des propriétés, des produits des subventions, des salaires et des bénéfices des industries.

Les revenus des propriétés se calculent d'après le taux moyen du revenu que produisent, dans la localité, les valeurs mobilières ou immobilières engagées dans les opérations de l'agriculture ou de l'industrie; on contrôle cette évaluation en s'assurant qu'elle concorde avec celles qui entrent dans les balances établies, pour chaque industrie, dans les Comptes annexés.

Les produits des subventions s'obtiennent directement en ce qui concerne les propriétés reçues en usufruit et les objets ou services alloués. Quant aux droits d'usage, la valeur en est déterminée à l'aide des Comptes annexés.

Les salaires sont connus immédiatement pour les travaux exécutés au compte d'un patron. Mais leur détermination implique de l'incertitude pour plusieurs travaux secondaires entrepris au compte de la famille, lorsque des travaux analogues ne sont pas dans la localité l'objet d'une rétribution spéciale. On estime alors directement, dans les Comptes annexés, la valeur de toutes les recettes et de toutes les dépenses effectivement faites par la famille à l'occasion du travail dont il s'agit : la différence représente le bénéfice de l'industrie, le salaire dû aux journées consacrées à ce travail, et, s'il y a lieu, la part à attribuer au produit des subventions ou au revenu des propriétés qui ont concouru à assurer les recettes de la famille. La valeur à attribuer à chacun de ces derniers éléments se détermine, dans chaque cas particulier, tantôt par des moyens directs, tantôt par analogie, tantôt, enfin, par différence, lorsque les autres éléments sont connus. Les erreurs ou les données arbitraires que peuvent comporter les évaluations de ce genre pour les propriétés,

les subventions, les salaires, les industries, ne changent en rien le résultat définitif: elles n'ont d'autre conséquence que d'altérer, dans une proportion peu importante, la valeur relative qui devrait être attribuée aux totaux partiels des quatre subdivisions du Budget des recettes.

Les bénéfices des industries entreprises par la famille sont établis dans les Comptes annexés. Parmi ces bénéfices on doit comprendre le supplément de salaire qui résulte, pour certains ouvriers, du travail à la tâche. La différence entre la rétribution variable du tâcheron et le salaire fixe que recevrait un journalier exécutant le même travail doit être consignée dans la 4<sup>e</sup> section du Budget des recettes, comme le salaire l'est dans la troisième.

Les revenus des propriétés, les produits des subventions, les salaires et les bénéfices des industries, sont perçus par les ouvriers sous deux formes différentes: en nature ou en argent. En conséquence, deux colonnes sont toujours consacrées à ces deux sortes de recettes, et la comparaison des totaux partiels de ces colonnes offre tout d'abord une indication intéressante touchant l'organisation économique au milieu de laquelle la famille est placée. La distinction des valeurs à consigner dans la colonne intitulée: *Valeur des objets reçus en nature*, n'entraîne aucune difficulté quand les objets et les services reçus doivent être définitivement consommés par la famille; mais il en peut être autrement lorsque la famille les emploie dans ses propres industries et les transforme plus ou moins par le travail ou par l'échange. Ainsi, lorsque l'ouvrier reçoit comme rétribution de son travail une quantité de blé d'une valeur de 10<sup>f</sup> à consommer pour la nourriture du ménage, cette recette, portée dans la colonne intitulée: *Valeur des objets reçus en nature*, est balancée au Budget des dépenses par une somme égale intitulée: *Valeur des objets consommés en nature*. Au contraire, si l'ouvrier reçoit comme rétribution la jouissance d'un verger ayant une valeur locative annuelle de 10<sup>f</sup>, s'il réalise cette valeur en argent par la vente des fruits qu'il obtient, et si enfin il consacre cet argent à acquérir 10<sup>f</sup> de blé, on devra nécessairement consigner cette dernière dépense dans la colonne intitulée: *Dépenses en argent*. Pour la balancer dans le Budget des recettes, on considérera que la jouissance du verger n'est qu'un moyen d'arriver à la recette en argent de 10<sup>f</sup>. En faisant abstraction de l'opération commerciale effectuée par la famille, on pourra donc inscrire dans la colonne intitulée: *Recettes en argent*, la valeur de l'objet ou plutôt de l'usufruit réellement reçu en nature. L'un des avantages de cette manière d'opérer est qu'il y aura balance exacte, non-seulement entre les totaux des deux Budgets, mais même entre les totaux partiels des deux colonnes dont chaque Budget se compose.

La colonne de gauche, intitulée *Sources des recettes*, contient une évaluation approximative du capital que représente pour la famille cha-

cune des quatre sources de recettes. Cette évaluation, qui permet d'apprécier la condition relative des familles ouvrières, s'obtient de la manière suivante :

La valeur des propriétés mobilières ou immobilières est la simple reproduction des chiffres consignés dans le § 6 des observations préliminaires. Elle peut être vérifiée par une estimation directe ou par des renseignements pris dans la localité. Le calcul de la valeur des animaux domestiques, entretenus seulement une partie de l'année, s'obtient en prenant la moyenne entre le prix d'achat du jeune animal et le prix de vente de l'animal engraisé et en multipliant cette moyenne par une fraction, qui est, par exemple,  $\frac{2}{3}$  pour un animal gardé pendant neuf mois.

La capitalisation des droits d'usage, qui sont les subventions les plus communes, est un résumé concis d'observations très-importantes et très-déliées. Elle s'obtient en multipliant la valeur de chacun de ces produits par un coefficient variable avec le degré de permanence que présente à l'ouvrier cette source de recettes. Ce coefficient peut être égal à un des nombres 20, 18, 16, 14, 12, etc..., quand l'intérêt de l'argent dans la localité est de 5 0/0. Il doit être réduit ou augmenté proportionnellement, toutes choses égales d'ailleurs, quand le taux de l'intérêt est supérieur ou inférieur à 5 0/0. Ainsi la capitalisation des subventions se lie à des appréciations très-utiles sur l'organisation sociale d'un pays, sur la force des traditions et sur le degré de sécurité qu'offrent aux familles le patronage, les biens communaux, etc.

L'aptitude à exécuter des travaux manuels ne peut être considérée comme équivalente à la possession d'un capital, quand les recettes sont entièrement absorbées par les dépenses. Ce n'est que dans le cas où l'ouvrier emploie régulièrement une portion de son salaire à la production d'une épargne annuelle que cette aptitude peut être assimilée à la propriété d'un capital transmissible dont l'épargne représente précisément le revenu. Cependant, pour tenir compte des éventualités causées par la maladie ou par la mort, on se contente d'attribuer au capital des salaires une valeur égale à cette épargne multipliée par le coefficient 15 ou par un coefficient moindre ou plus élevé, suivant que l'intérêt de l'argent dans le pays est supérieur ou inférieur à 5 0/0.

Quant aux petites industries entreprises par la famille, elles n'ont pas toujours une valeur marchande comme les capitaux de même nature appartenant aux classes supérieures de la société. Cette valeur peut être, en général, estimée au dixième du bénéfice annuel, quand le taux de l'intérêt est de 5 0/0.

**2. Budget des dépenses.** — Ce Budget évalue, dans cinq sections disposées sur une seule colonne, les dépenses concernant : 1° la nourriture ; 2° l'habitation ; 3° les vêtements ; 4° les besoins moraux, les

récréations et le service de santé ; 5° les industries, les dettes, les impôts et les assurances. Le mécanisme de ces sections est très-facile à comprendre : pour savoir quels sont les faits à observer dans chacune d'elles, il suffit de lire attentivement une monographie.

Le Budget des dépenses distingue les dépenses en nature et les dépenses en argent. Il fournit ainsi un moyen de contrôle pour le Budget des recettes. Il doit y avoir, en effet, balance exacte entre les totaux généraux et les totaux partiels de chaque Budget : d'une part, pour les objets reçus et consommés en nature ; d'autre part, pour les recettes et les dépenses en argent, sauf l'épargne réalisée ou la dette contractée. Quand l'observateur constate une épargne annuelle, il doit vérifier avec soin si cette épargne est en harmonie avec le capital déjà accumulé.

**3. Comptes annexés aux Budgets.** — Les Comptes annexés renferment les calculs compliqués, les balances numériques partielles qui ne pourraient figurer aux Budgets sans y introduire de la confusion, ou, du moins, sans atténuer le relief qu'il est nécessaire de donner aux faits principaux. En même temps qu'ils renferment des détails caractéristiques, ces comptes sont, pour le lecteur, une garantie de l'exactitude des recherches. Ils se subdivisent en trois catégories.

*Les comptes des bénéfices, résultant des industries entreprises par la famille, établissent, pour chacune de ces industries : 1° les recettes provenant des produits de toute nature vendus ou conservés pour la consommation du ménage, du travail des animaux, et, s'il y a lieu, de la plus-value acquise par les immeubles du fait même de l'exploitation ; 2° les dépenses provenant des matières premières achetées ou procurées par les industries, des subventions utilisées, de la main-d'œuvre fournie par les membres de la famille ou par des ouvriers auxiliaires, du travail des animaux domestiques ou des animaux loués, de l'entretien du matériel et des immeubles employés pour l'exploitation et de l'amortissement de la valeur des animaux, enfin, de l'intérêt des valeurs mobilières ou immobilières (outils, animaux domestiques, immeubles ruraux), engagés dans l'industrie. La différence entre les recettes et les dépenses représente le bénéfice total des industries.*

*Les comptes relatifs aux subventions servent ordinairement à évaluer les produits des droits d'usage. Une telle évaluation s'obtient par différence en calculant : 1° la valeur des produits récoltés ; 2° la valeur du travail de la famille et des animaux domestiques, de l'entretien et de l'intérêt des outils employés. Ce calcul peut présenter quelques difficultés quand les produits récoltés n'ont pas de valeur marchande dans le pays. Il faut alors recourir à des méthodes indirectes, qui, dans chaque cas particulier, sont indiquées par la nature même des faits. La méthode la plus générale consiste à comparer les recettes et les dépenses de toute*

sorte auxquelles donné lieu l'industrie fondée sur l'usage de la subvention, puis à rechercher, par comparaison avec d'autres faits analogues, quelle part de l'excédant des recettes représente la valeur des produits immédiats de la subvention. S'agit-il, par exemple, de déterminer la valeur à attribuer à l'herbe broutée par la vache laitière d'une famille sur un pâturage reçu à titre de subvention, on établira, d'une part, la valeur de tous les produits que la famille retire de l'entretien de cet animal, de l'autre, le montant de toutes les dépenses faites pour le même objet; l'excédant des recettes sur les dépenses représentera à la fois la valeur des produits du pâturage et le bénéfice dû à l'exploitation de la vache. Le total des deux éléments étant ainsi obtenu, la détermination de chacun d'eux ne comporte guère d'incertitude, puisqu'on peut prendre pour base d'évaluation, d'un côté, la quantité relative et la valeur des autres articles de nourriture, de l'autre côté, l'appréciation du bénéfice réalisé par la famille sur d'autres industries de même importance.

*Les comptes divers* concernent principalement les dépenses faites dans le ménage. Parmi ces comptes doit se trouver toujours celui de la dépense annuelle en vêtements. On doit l'établir en même temps qu'on recueille les renseignements relatifs au § 10 des observations préliminaires. Pour déterminer cette portion importante du Budget des dépenses, il suffit de diviser le prix d'achat de chaque vêtement par le nombre d'années qui en représente la durée. On complète les résultats ainsi obtenus par un nouveau compte indiquant la dépense annuelle en matières premières et en main-d'œuvre pour l'entretien des vêtements de la famille. Quand une partie des vêtements est reçue par subvention ou est confectionnée dans le ménage avec des étoffes achetées, on inscrit dans deux colonnes distinctes la dépense annuelle en argent et la dépense en nature occasionnée par l'usure progressive des vêtements donnés ou par la main-d'œuvre employée à la confection ou à l'entretien. On trouve des exemples de ces comptes dans les monographies déjà publiées et notamment dans les nos 21, 26 et 28 des *Ouvriers des deux mondes*.

#### D. NOTES.

Les notes sont destinées à compléter le tableau de l'existence d'une famille. On renvoie à cet appendice le développement des questions générales concernant les lieux, les personnes, les industries et l'organisation sociale, quand les faits qui se rapportent à ces questions exigent trop de détails pour entrer dans le cadre des observations préliminaires. Les notes sont la partie la moins essentielle d'une monographie; elles ne peuvent acquérir d'intérêt et de certitude qu'en se rattachant étroitement aux observations préliminaires et aux Budgets. L'auteur doit s'y borner à

une énumération concise des faits observés et des renseignements recueillis qui concordent avec ces faits. C'est le seul moyen pour lui de former l'opinion du lecteur, qui se méfierait, à juste titre, du caractère de généralité que ces notes présentent, s'il introduisait, dans un simple récit dénué de preuves, ses théories personnelles. Quoi qu'il en soit, les notes sont la seule partie de l'œuvre dans laquelle il soit permis à l'auteur de s'écarter de l'analyse rigoureuse des faits et de produire ses propres appréciations.

## IV

## RÉDACTION DE LA MONOGRAPHIE.

La rédaction de toute monographie doit commencer par les Comptes annexés, puis par les Budgets. Ces derniers doivent toujours être établis sur le lieu même de l'observation. Le tableau complet et méthodique des recettes et des dépenses d'une famille est, en effet, le véritable contrôle des faits observés et le seul moyen d'approfondir les conditions de l'existence matérielle et morale des populations ouvrières : il ne faut donc pas se contenter de recueillir dans la localité les éléments de ces calculs : il est indispensable de les coordonner immédiatement, afin d'éviter les lacunes qu'il ne serait plus possible de combler à distance. La méthode à suivre pour cette coordination se trouve suffisamment indiquée dans le chapitre précédent.

C'est également dans la localité même qu'il est préférable de rédiger les observations préliminaires et les notes. On peut se borner cependant à mettre en ordre chaque jour les documents recueillis pour les mettre en œuvre plus tard. Dans la rédaction définitive, il faut donner à chaque fait la place qui lui est assignée par la méthode, le décrire avec concision et éviter les répétitions. Le style doit être simple, et, malgré la spécialité du sujet, se rapprocher, autant que possible, du langage ordinaire. Les personnes qui ne pourraient donner à la rédaction les soins qu'exige une œuvre destinée à l'impression peuvent s'affranchir de toute préoccupation à cet égard. La Société d'Économie sociale ne demande à ses collaborateurs que des faits bien observés ; elle se charge de corriger le récit, s'il y a lieu, et de faire écrire de nouveau la monographie, avant de l'imprimer, en se conformant toutefois scrupuleusement à la pensée de l'auteur.

## V

PRINCIPES GÉNÉRAUX ET CONCLUSIONS DIVERSES A DÉDUIRE  
DES FAITS OBSERVÉS.

Les faits qui se rattachent à l'existence d'une famille ont en eux-mêmes un véritable intérêt scientifique ; convenablement multipliés, ils deviendront l'une des bases fondamentales de la statistique, de l'administration publique, de l'organisation industrielle, etc. Mais leur importance résulte surtout de ce qu'ils sont le moyen le plus sûr de mettre en lumière et de faire accepter les vrais principes de la science sociale.

Parmi les questions principales, dont chaque monographie doit faire surgir des solutions partielles, il convient de citer en première ligne celles que, dans son rapport sur les travaux accomplis pendant la session de 1860-61, le secrétaire général de la Société d'Économie sociale a énumérées dans les termes suivants :

1° Influence de la religion sur le bien-être individuel et sur les rapports sociaux ;

2° Conciliation des liens de famille et de l'autorité paternelle avec la liberté de l'individu ;

3° Influence de la fécondité ou de la stérilité systématique des mariages ;

4° Influence du régime des successions ;

5° Influences relatives de la grande et de la petite propriété, en agriculture et en industrie ;

6° Influence du régime de communauté ou de l'action individuelle sur le travail et sur la production ;

7° Délimitation à établir entre l'État, les corps constitués, l'association libre, la famille et l'individu, en ce qui concerne la protection des cultes, la diffusion des lettres, des sciences et des arts, l'assistance des pauvres, et, en général, les intérêts sociaux qui n'ont point exclusivement le caractère de l'utilité collective.



## DE L'INSTRUCTION SUR LA MÉTHODE

## DES MONOGRAPHIES DE FAMILLES

	Pages.
I. — REMARQUES PRÉLIMINAIRES SUR L'ÉTUDE DES FAITS SOCIAUX ET SUR LA MÉTHODE DES MONOGRAPHIES DE FAMILLES.....	13
II. — RÈGLES À SUIVRE POUR PROCÉDER À L'OBSERVATION DES FAITS.....	14
III. — PRÉCIS DES FAITS OBSERVÉS. ÉTABLISSEMENT DES BUDGETS.....	17
A. Titre de la monographie.....	18
B. Observations préliminaires.....	20
§ 1 <sup>er</sup> . État du sol, de l'industrie et de la population.....	20
§ 2. État civil de la famille.....	20
§ 3. Religion et habitudes morales.....	20
§ 4. Hygiène et service de santé.....	21
§ 5. Rang de la famille.....	21
§ 6. Propriétés.....	21
§ 7. Subventions.....	21
§ 8. Travaux et industries.....	22
§ 9. Aliments et repas.....	22
§ 10. Habitation, mobilier, vêtements.....	22
§ 11. Récréations.....	23
§ 12. Phases principales de l'existence de la famille.....	23
§ 13. Mœurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille.....	23
C. Budgets.....	23
1. Budget des recettes.....	24
Recettes.....	24
Sources des recettes.....	25
2. Budget des dépenses.....	26
3. Comptes annexés aux budgets.....	27
D. Notes.....	28
IV. — RÉDACTION DE LA MONOGRAPHIE.....	29
V. — PRINCIPES GÉNÉRAUX ET CONCLUSIONS DIVERSES À DEDUIRE DES FAITS OBSERVÉS.	30

LES  
OUVRIERS EUROPÉENS

ÉTUDES

SUR

LES TRAVAUX, LA VIE DOMESTIQUE ET LA CONDITION MORALE

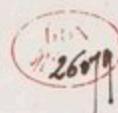
DES POPULATIONS OUVRIÈRES DE L'EUROPE

PRÉCÉDÉES

D'UN EXPOSÉ DE LA MÉTHODE D'OBSERVATION



PAR M. F. LE PLAY



INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES, PROFESSEUR DE MÉTALLURGIE A L'ÉCOLE IMPÉRIALE DES MINES DE PARIS

« Il s'informoit avec soin de la valeur des terres, de ce qu'elles rapportoient, de la manière de les cultiver, des facultés des paysans, de ce qui faisoit leur nourriture ordinaire, de ce que leur pouvoit valoir en un jour le travail de leurs mains ; détails méprisables et abjects en apparence, et qui appartiennent cependant au grand art de gouverner. »

FONTENELLE, *Éloge de Vauban.*



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE L'EMPEREUR

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LV



## CHIFFONNIER DE PARIS

(SEINE)

(OUVRIER CHEF DE MÉTIER DANS LE SYSTÈME DU TRAVAIL SANS ENGAGEMENTS),

D'APRÈS LES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS SUR LES LIEUX, EN 1849 ET EN 1851,

PAR MM. A. COCHIN ET E. LANDSBERG.

## OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES DÉFINISSANT LA CONDITION DE L'OUVRIER ET DE SA FAMILLE.

## I.

## DÉFINITION DU LIEU, DE L'ORGANISATION INDUSTRIELLE ET DE LA FAMILLE.

§ 1<sup>er</sup>. ÉTAT DU SOL, DE L'INDUSTRIE ET DE LA POPULATION.

L'ouvrier habite à Paris une rue peu fréquentée, mais large et proprement tenue, située entre le Panthéon et le Val-de-Grâce, aux confins du faubourg Saint-Marceau : il a récemment quitté le centre de ce faubourg, dont les rues étroites et malpropres forment la résidence habituelle des chiffonniers. Dans le choix de sa nouvelle habitation, la famille décrite dans la présente monographie a été guidée, d'un côté, par des motifs de santé (§ 4), de l'autre, par la convenance de se rapprocher des marchands auxquels l'ouvrier vend, tous les deux ou trois jours, les produits de son industrie. Les chiffonniers trouvent rarement à se loger, en dehors de certains districts, en raison des inconvénients attachés à leur métier, et qui font repousser leur voisinage par les autres classes d'habitants. L'exception faite en faveur de cette famille s'explique, en grande partie, par des habitudes exceptionnelles d'ordre et de propreté. Cette famille, au reste, se distingue par ses mœurs, non moins que par sa profession, des habitudes dominantes qu'on peut observer chez les ouvriers émigrants (a) ou sédentaires (n) de la ville de Paris.

## § 2. ÉTAT CIVIL DE LA FAMILLE.

L'ouvrier est âgé de 47 ans, la femme de 42 ans; ils sont mariés depuis 4 ans; leur fille unique est âgée de 8 ans; la naissance de cette enfant a été légitimée aussitôt que l'ouvrier, né en Italie, a pu se procurer les papiers nécessaires pour contracter le mariage.

## § 3. RELIGION ET HABITUDES MORALES.

La famille professe la religion catholique romaine, tout en recevant d'une relation accidentelle une propension au protestantisme (§ 7, § 10). L'ouvrier est profondément imbu du sentiment religieux; il est honnête, serviable pour ses voisins; il supporte avec résignation un sort peu fortuné; il remercie Dieu chaque jour de lui avoir donné le nécessaire, et se confie en lui pour son avenir. Il aime à lire, en famille, la Bible ou d'autres livres religieux, dont il s'est formé une petite bibliothèque (§ 10). Né en Italie, l'ouvrier a conservé la connaissance de l'italien; il parle, lit et écrit convenablement le français. Sa conversation révèle une élévation intellectuelle, une tendance au dévouement et une naïveté de croyance qui, dans l'état actuel des mœurs françaises, sont moins rares peut-être dans les villes que dans les campagnes [XXX (a), XXXIV § 3]. La femme, d'un bon naturel, mais d'une intelligence bornée, suit docilement l'impulsion donnée par le mari; celui-ci montre pour la femme, et les deux époux montrent pour leur petite fille, une sollicitude touchante. Cette enfant, mieux habillée et plus soigneusement nourrie que les parents, fréquente une école protestante, aux frais d'une personne de ce culte appartenant à la classe bourgeoise, et dont le bienveillant patronage exerce une grande influence sur le bien-être de la famille (§ 7).

## § 4. HYGIÈNE ET SERVICE DE SANTÉ.

L'ouvrier et la petite fille jouissent d'une bonne santé; la femme, au contraire, est depuis plusieurs années valétudinaire. Souvent elle est retenue au lit par la maladie, et, dans ce cas, elle reçoit à titre gratuit les soins d'un médecin envoyé par une congrégation de religieuses; lorsqu'elle peut marcher, elle se rend dans la maison de la congrégation, pour réclamer les conseils de ce médecin et les médicaments. L'ouvrier, de son côté, s'assure des secours en cas de maladie en s'affiliant à une société de secours mutuels (§ 13).

## § 5. RANG DE LA FAMILLE.

L'ouvrier, quelque infime que soit sa position, appartient à la catégorie des chefs de métier; mais son industrie offre cette particularité qu'elle peut s'exercer avec une mise de fonds qui n'excède pas 2<sup>l</sup> 20 (§ 6). L'industrie du chiffonnier n'exige pas de clientèle: elle se rapproche, par son principe, des exploitations entreprises sur les richesses naturelles par les chasseurs, les pêcheurs et diverses classes de tenanciers. Les objets que le chiffonnier recueille, à titre gratuit, sur les voies publiques, sont, dans les grandes villes, le seul équivalent de cette multitude de produits que fournissent, dans les pays peu habités, les forêts, les friches, les rivières et les lacs, etc. Enfin, bien que l'intelligence et l'habitude de la profession exercent, ici comme partout, une certaine influence, cette profession n'exige, en somme, qu'un court apprentissage. Ces circonstances expliquent pourquoi l'industrie du chiffonnier est le refuge de ceux qui n'ont point les ressources et la persévérance nécessaires pour se créer une autre carrière. Une jeunesse dissipée, des inclinations vagabondes, la brusque interruption de son industrie (§ 12), le défaut de prévoyance et enfin l'absence de tout désir du gain, ont placé dans cette condition l'ouvrier décrit dans la présente monographie, et ne lui ont pas permis de se maintenir dans les conditions meilleures qui se sont offertes à lui. Mais, d'un autre côté, les sentiments religieux dont il est animé donnent à l'ensemble de sa conduite une distinction que l'on ne s'attend pas à trouver aux derniers rangs de la hiérarchie sociale. Cette distinction, fondée sur des qualités intellectuelles et morales, ne paraît pas être exceptionnelle, même dans les conditions les plus difficiles, parmi les ouvriers de Paris (n), et en général parmi les ouvriers des grandes villes de l'Occident [XIX (n)]: on ne l'a jamais rencontrée au même degré, dans le Nord ou dans l'Orient, parmi les ouvriers placés dans les meilleures conditions de bien-être et de moralité. Aucun exemple, peut-être, n'est plus propre à montrer les vertus que développe chez l'homme la complète possession du libre arbitre.

## II.

## MOYENS D'EXISTENCE DE LA FAMILLE.

## § 6. PROPRIÉTÉS.

(Mobilier et vêtements non compris.)

IMMEUBLES, ARGENT ET ANIMAUX DOMESTIQUES.....		
<i>Note. La famille ne possède aucune propriété appartenant à l'une ou à l'autre de ces catégories. La plus grande somme d'argent dont elle dispose à la fois est le produit de la vente des objets que l'ouvrier a ramassés pendant les deux ou trois jours précédents: souvent même les crédits accordés par l'épicier, par le boulanger et par d'autres fournisseurs, absorbent à l'avance la majeure partie de cette recette.</i>		
MATÉRIEL SPÉCIAL DES TRAVAUX ET INDUSTRIES:		
Mobilier, ustensiles et outils pour le chiffonnage:		
1 hotte (panier légèrement conique en osier, ayant 0 <sup>m</sup> 70 de hauteur et 0 <sup>m</sup> 45 de diamètre moyen).....	1 bâton à crochet... 0 <sup>f</sup> 20; - 1 lanterne... 1 <sup>f</sup> 00.....	2 <sup>f</sup> 20
Outils pour le raccommodage des chaussures de la famille:		
1 alêne... 0 <sup>f</sup> 15; - 1 marteau... 0 <sup>f</sup> 50; - 1 forme... 0 <sup>f</sup> 20; - 1 tranchet (couteau pour couper le cuir).....	0 <sup>f</sup> 25.....	1 10
DROIT ÉVENTUEL AUX ALLOCATIONS D'UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES garantissant les secours de la médecine et de la chirurgie, avec des subsides en argent, à l'ouvrier malade (§ 13).....		
Valeur totale des propriétés.....		3 30

## § 7. SUBVENTIONS.

Dans les districts peu peuplés de l'Europe, les droits d'usage exercés par autorisation formelle ou par tolérance sur les propriétés voisines jouent un rôle important dans l'existence des familles ouvrières; à mesure qu'on s'approche des districts plus peuplés, ces droits perdent de leur importance; ils disparaissent complètement dans les villes où n'y sont plus représentés que par des équivalents d'une nature exceptionnelle. Les 4,000 chiffonniers qui récoltent à Paris les objets jetés sur les voies publiques exploitent un de ces droits d'usage spéciaux aux grandes villes, et y présentent un exemple remarquable d'une classe nombreuse, vivant exclusivement des produits d'une subvention.

L'existence de la famille décrite dans la présente monographie repose en partie sur des subventions émanant d'institutions bienfaisantes ou de la charité privée. La société de secours mutuels par laquelle l'ouvrier est assisté en cas de maladie (§ 13), est subventionnée par des patrons qui n'en réclament jamais rien pour eux-mêmes; la femme, de son côté, reçoit à titre gratuit, d'une maison de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les secours médicaux et les médicaments. Des personnes charitables, qui s'imposent le devoir de visiter régulièrement les pauvres du quartier, et diverses personnes pour lesquelles l'ouvrier fait, de temps en temps, quelques commissions, donnent à la famille des objets de vêtement (2).

En outre, la famille est protégée, d'une manière toute spéciale, par une personne de la religion protestante, qui s'est donné pour mission de rechercher et d'assister les pauvres que recommandent leur moralité et leur bonne conduite. Ce patron généreux paye la majeure partie du loyer et une partie des vêtements; il intervient surtout dans les dépenses qui concernent l'habillement et l'éducation de la petite fille.

Les employés chargés de la perception des droits d'octroi aux barrières de Paris sont autorisés à laisser entrer librement, par tolérance, de faibles quantités d'huile, de vin, etc.; l'ouvrier chiffonnier profite de ses excursions dans la banlieue pour acheter plusieurs de ses approvisionnements; et cette exemption d'impôt peut, à certains égards, être considérée comme une subvention accordée par l'administration de la ville de Paris.

## § 8. TRAVAUX ET INDUSTRIES.

## TRAVAUX DE L'OUVRIER.

Le travail principal de l'ouvrier a pour objet la récolte, le triage et la vente des objets de natures très-diverses qu'on trouve dans les rues de Paris et dans celles de la banlieue. En été, l'ouvrier sort presque tous les jours à 6 heures du matin, à jeun, pour chiffonner dans Paris; il rentre à 9 heures, pour déjeuner; à 10 heures 1/2, il part de nouveau pour se rendre dans la banlieue, d'où il rentre à 5 heures du soir, pour dîner; le soir, il chiffonne de nouveau dans Paris de 7 heures à minuit. Quelquefois, il ne sort plus le soir; dans ce cas, il commence la journée suivante à 3 heures du matin.

En hiver, l'ouvrier sort à 7 heures du matin et rentre à 10 heures; le reste de la journée est à peu près employé comme en été.

L'ouvrier ne sort point lorsqu'il tombe de la pluie ou de la neige. La régularité de ces habitudes est interrompue, tous les deux ou trois jours, par la nécessité de trier et de vendre les chiffons, et, à des époques indéterminées, par les commissions que l'ouvrier exécute, à titre de travail secondaire, pour diverses personnes du voisinage, et en particulier pour le patron de la famille (§ 7). Les autres travaux secondaires sont: le raccommodage des chaussures de la famille, que l'ouvrier exécute tant bien que mal sans avoir jamais appris le métier de cordonnier; l'entretien du mobilier du ménage, et enfin l'achat des provisions au marché et hors des barrières de Paris (§ 9).

TRAVAUX DE LA FEMME.

Le travail principal de la femme a pour objet les travaux de ménage; elle consacre chaque jour deux heures à la cuisson des aliments; elle donne tous les soins possibles à la propreté du logement et du mobilier, où rien ne révèle la profession du chef de famille. Ayant exercé avant son mariage la profession de couturière, elle peut avantageusement continuer le soir, à sa petite fille, les leçons de couture et de tricotage que celle-ci reçoit à l'école pendant la journée. Enfin elle confectonne et elle entretient les vêtements de la famille avec un succès qui n'est ordinairement obtenu que par les couturières de profession. Son état habituel de maladie ne lui permet pas d'entreprendre d'autres travaux secondaires.

INDUSTRIES ENTREPRISES AU COMPTE DE LA FAMILLE.

La récolte des chiffons, objet du travail principal de l'ouvrier, est aussi l'unique industrie qui donne un bénéfice à la famille.

III.

MODE D'EXISTENCE DE LA FAMILLE.

§ 9. ALIMENTS ET REPAS.

La famille fait régulièrement deux repas par jour; la petite fille emporte, en outre, avec elle, en allant à l'école, des aliments pour un troisième repas.

Déjeuner (en été à 9 heures, en hiver à 10 heures): café au lait et au sucre: on verse 1 litre d'eau dans un poëlon en terre, avec 10 grammes de chicorée; quand l'eau est en ébullition, on y ajoute 30 grammes de café; on a fait bouillir en même temps 0<sup>lit</sup> 75 de lait dans une grande marmite, et l'on y ajoute la décoction de café en la faisant passer dans un filtre. On sucre le café et l'on y trempe du pain.

Dîner (5 heures du soir). 1<sup>er</sup> pendant 4 mois de l'hiver: soupe à la graisse (voir ci-dessous) et au pain; un deuxième plat, composé: 2 jours par semaine de lentilles ou de haricots, 1 jour de riz, 1 autre jour de vermicelle, 1 cinquième jour de viande achetée toute cuite au marché Saint-Honoré, un sixième jour de pommes de terre ou d'oignons, le dernier jour, enfin, de fromage de Brie; quelquefois, en outre, on ajoute à chacun des mets ci-dessus indiqués du fromage de Brie, des pommes de terre ou des oignons frits. 2<sup>o</sup> pendant 3 mois d'été: 1 fois par semaine on achète de la viande de bœuf ou de vache chez le boucher; on en mange, le 1<sup>er</sup> jour, une partie bouillie et chaude puis, le 2<sup>e</sup> jour, le reste, froid, avec de l'huile et du vinaigre; on mange, deux autres jours, de la soupe au pain et de la salade; pendant les trois autres jours, on mange diverses sortes de légumes (D. 1<sup>re</sup> S<sup>m</sup>) achetés ordinairement dans le temps où ils abondent, parfois aussi en temps de primeur.

L'ouvrier prend quelquefois, en rentrant le soir, un morceau de pain. L'enfant emporte chaque matin, en s'en allant à l'école, deux tartines faites avec du pain tendre (0<sup>lit</sup> 10) et une compote de fruits: celle-ci s'achète toute faite chez l'épicière (0<sup>lit</sup> 10 par jour), ou bien la femme la prépare elle-même avec des pommes et de la cassonade.

La famille mange une assez grande quantité de fruits, et elle fait, comme réjouissance, quatre repas copieux chaque année (§ 11). La boisson ordinaire de la famille est l'eau coupée avec un peu de vinaigre; on ne boit du vin que par exception (§ 11), mais chaque soir on boit de l'eau sucrée.

La famille a recours à diverses combinaisons particulières pour se procurer les aliments. Le pain est acheté, pour la majeure partie, au marché, en fragments, qui sont payés au poids, d'autant plus cher qu'ils sont plus secs. Le corps gras, acheté, comme la viande cuite, au même marché, se compose de beurre mélangé de graisses de lard et de volailles, provenant de résidus des cuisines bourgeoises. Pour purifier ces mélanges et les conserver pendant une quinzaine, l'ouvrier les soumet à la fusion et y ajoute un peu de sel blanc. La salade, dont la famille fait une assez grande consommation, est en partie ramassée par l'ouvrier pendant le chiffonnage dans la banlieue, près des jardins des maraîchers (1). Le vinaigre et l'huile que consomme la famille sont achetés, en petites doses, dans la banlieue et importés à Paris sans paiement de droits d'octroi (§ 9 et (1)).

§ 10. HABITATION, MOBILIER ET VÊTEMENTS.

L'habitation, située à un deuxième étage, où se trouvent aussi plusieurs autres logements, consiste en une grande chambre (6 mètres sur 3 mètres), carrelée, avec une cheminée et une armoire, ayant vue, par une grande fenêtre, sur un jardin. A côté, se trouve un petit corridor obscur où l'on dépose les chiffons et le matériel. Le triage des chiffons doit se faire dans la chambre, qui, à cette exception près, est toujours tenue avec une extrême propreté.

Le mobilier est proprement entretenu; il est simple, sans indiquer le dénuement: quelques objets, tels qu'un fauteuil, une montre, une bibliothèque, indiquent la tendance au luxe bourgeois qui sollicite presque tous les ouvriers des villes [XVIII, XXXV, § 10]. Les vêtements ordinaires des deux époux sont propres: ceux de la petite fille ont même un certain degré d'élégance.

La valeur totale du mobilier et des vêtements s'élève à près de 500 francs, savoir:

Mobilier:	
1 crucifix, 4 tableaux religieux, 1 bénitier, etc.	6' 00
1 lit pour les deux époux: bois de lit, paille, matelas de laine et de plume, traversin, oreiller, 2 couvertures, 1 couvre-pied, 2 draps de lit, rideaux.	65 00
1 lit pour la petite fille: bois de lit en fer, paille, matelas, oreiller, 2 couvertures, 1 grand drap de lit, rideaux.	20 00
Draps de lit de rechange: 3 paires pour les deux époux.	15 00
3 paires pour la petite fille.	7 50
2 tables.	8 00
4 chaises de paille.	6 00
1 fauteuil (reçu en cadeau).	4 00
1 table de nuit.	1 50
1 commode à 3 tiroirs.	6 00
1 petite commode pour les vêtements de la petite fille.	3 00
1 poêle avec tuyaux (servant pour chauffer et pour faire cuire les aliments; en été on le place sous la cheminée, en hiver au milieu de la chambre).	6 00
1 montre suspendue au mur.	10 00
1 petite glace.	0 50
Bâche de la cheminée et de la fenêtre (grands et petits).	4 00
1 petite bibliothèque composée d'une trentaine de volumes.	32 00
	194' 50

Nota. Cette bibliothèque se compose de livres religieux ou destinés à l'amusement des enfants: ils ont été en partie achetés par l'ouvrier, en partie donnés à la famille par un religieux de la société de Jésus ou par la personne qui se plaît à la patronner (§ 7). On y a rattaché les ouvrages indiqués ci-après: La Sainte Bible; 2 Nouveaux Testaments, l'un catholique, l'autre protestant; 9 exemplaires des Psaumes de David; l'Imitation de Jésus-Christ, par le père Gerson; de la Compagnie de Jésus; Histoire sainte, par Fleury; le Trésor de la prière (traduction de sermons allemands protestants); le Trésor des fidèles (livre catholique); le Témoignage de Dieu annoncé dans des sermons, des Homélies et des Instructions familières, par César Malou (livre protestant); Dissertation sur le pouvoir de saint Pierre dans l'Église et sur l'adoration de Marie (livre protestant); la Jeunesse morale et religieuse; l'Ami de la jeunesse; les Enfants (écrits par madame Guizot); Silvio Pellico (traduction française); la Patrie du vieillard (traduction d'un petit ouvrage anglais, publié par la librairie protestante de Toulouse); Trois mois sous la neige; Almanachs, etc., etc.

A reporter..... 194 50

USTENSILES:	Report.....	194' 50
2 marmites en fonte... 3' 75; - 4 poëlons en terre... 1' 00; - 1 plat... 0' 50; - 8 assiettes... 0' 80; - 1 carafe... 0' 50; - 4 bouteilles... 0' 50; - 1 boîte à lait en fer-blanc... 0' 60; - 1 moulin à café... 1' 00; - 1 filtre à café... 0' 75; - 6 verres... 0' 60; - 4 couteaux... 0' 60; - 6 fourchettes... 0' 50; - 6 cuillers... 0' 60; - 1 cuiller à pot et 1 écumoire... 1' 00; - 1 fontaine... 0' 50; - 1 boîte à sel et 2 paniers... 1' 00; - 1 cabas... 1' 25; - 1 petit panier pour la petite fille... 0' 75; - 1 cuvette avec pot à eau... 1' 00; - 1 balai en crin... 1' 25; - 1 chandelier... 0' 50; - 2 fers à repasser... 1' 00; - 1 encrier... 0' 10; - lunettes de l'ouvrier et de la femme... 1' 80; - 1 ardoise à écrire... 1' 00; - 2 paires de ciseaux... 1' 00; - 1 parapluie et 1 ombrelle... 3' 00.	28' 75	28 75
VÊTEMENTS:		
Vêtements de l'ouvrier: valeur approximative (2).		93' 70
Vêtements de la femme: idem (2).		96 30
Vêtements de la petite fille: idem (2).		73 50
		263 50
Valeur totale du mobilier et des vêtements.....		486 75

§ 11. RÉCRÉATIONS.

Les principales qualités de l'ouvrier, le développement de l'esprit religieux, l'habitude de la réflexion et l'amour de la famille, se révèlent dans le choix de ses récréations: toutefois celles-ci se ressentent aussi de l'état de pénurie du ménage. Sa distraction la plus habituelle est de s'entretenir avec sa petite fille et de lire à haute voix la Bible ou un autre livre religieux, en accompagnant cette lecture de réflexions et de commentaires souvent empreints d'une profonde connaissance de la vie et du cœur humain. Les plus grands plaisirs de la famille sont les quatre repas des jours de Noël, du mardi gras, de Pâques et de la Pentecôte: le mets composant ces repas est un macaroni au beurre et au fromage qui rappelle à l'ouvrier son pays natal; on y ajoute un litre de vin. L'ouvrier ne fréquente point les autres familles de chiffonniers, il ne boit jamais avec eux, et, contrairement à l'habitude adoptée par les personnes de cette profession, il ne les tutoie pas. Huit fois par an environ, il va faire un petit repas à la barrière; mais, dans ce cas, il partage toujours ce plaisir avec sa femme et sa fille. L'ouvrier mêche, par récréation, des bouts de cigares qu'il ramasse dans la rue (1); la femme achète, pour sa consommation, du tabac à priser. L'un des plus grands plaisirs des parents est de faire de temps en temps un petit cadeau à leur enfant.

IV.

HISTOIRE DE LA FAMILLE.

§ 12. PHASES PRINCIPALES DE L'EXISTENCE.

Dans une grande ville, où affluent des étrangers de tous pays et où les conditions de l'existence offrent, en raison même de cette diversité d'origine, une multitude de nuances, on ne peut toujours citer des traits généraux applicables à l'ensemble des ouvriers d'une même profession. La famille décrite dans la présente monographie est particulièrement dans ce cas, et les indications données ci-après ne sont nullement applicables à la classe entière des chiffonniers.

L'ouvrier est né en 1805, à M<sup>re</sup>, district de Spezia, duché de Gênes. Ayant perdu son père lorsqu'il était en bas âge, il resta pendant toute sa jeunesse auprès de sa mère, qui vivait d'un petit patrimoine et surtout des secours qu'elle recevait de deux fils aînés, l'un cordonnier à Mantoue, l'autre ouvrier domestique dans une métairie de la contrée. Placé en service chez un médecin, il n'avait pu encore, à 21 ans, se créer une existence indépendante, et il se rappelle encore avec reconnaissance, l'indulgence extrême avec laquelle sa mère subvenait à ses dépenses. Ayant perdu celle-ci en 1826, il servit successivement, en qualité de soldat, dans l'armée du pape jusqu'en 1832, puis dans la légion étrangère de l'Algérie jusqu'en 1834; réformé à cette époque par suite d'une blessure au bras, il vint à Carcassonne (Aude) apprendre à exercer le métier d'imprimeur. Mais bientôt l'emploi des presses à la mécanique, le défaut de persévérance et un goût chaque jour plus prononcé pour les aventures, le déterminèrent à venir chercher fortune à Paris. Ne pouvant y trouver du travail, et ayant vécu quelque temps des secours donnés par quelques compatriotes, il se décida enfin, suivant les conseils de son logeur, à exercer la profession de chiffonnier. Mais les riches trouvailles qu'il rêvait d'abord n'arrivant pas, il ne tarda pas à se dégoûter de ce travail et à émigrer dans les pays voisins pour y reprendre le métier d'imprimeur. Ayant encore échoué dans cette tentative, il se décida à s'enrôler comme soldat en Hollande, dans l'armée de la compagnie des Indes; puis, effrayé des récits qui lui furent faits du sort réservé aux soldats expédiés dans ce pays, il déserta, et parvint à gagner l'Allemagne, en traversant la Hollande, sans connaître un mot des langues de ces deux pays. Décidé enfin à se fixer après tant d'épreuves, il se trouva heureux de regagner Paris et d'y reprendre l'industrie indépendante du chiffonnier. Là il ne tarda pas à se lier avec une couturière en gilets, née en Alsace et venue elle-même à Paris par suite d'un concours varié de circonstances: il se maria enfin et légitima l'enfant issu de cette union, dès qu'il eut reçu de son pays natal, par l'intermédiaire d'une société charitable, les papiers nécessaires. Depuis cette époque, il n'a cessé d'exercer la profession de chiffonnier, à cela près d'une interruption qui a exercé une grande influence sur l'existence de la famille. Ayant accompagné en qualité de domestique, pendant un voyage de quelques mois, l'une de ces personnes charitables qui mettent leur bonheur à assister les pauvres, il remplit cette mission avec tant de zèle et d'intelligence, qu'à dater de cette époque le patronage de cette personne est resté acquis à la famille (§ 7).

§ 13. MŒURS ET INSTITUTIONS ASSURANT LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET MORAL DE LA FAMILLE.

L'ouvrier est assisté par une section ou conférence de la société de Saint-Vincent-de-Paul, qui, fondée à Paris, où se trouve toujours le chef-lieu de l'œuvre, est maintenant représentée dans toutes les parties du monde habitées par les catholiques romains. Les membres de cette société s'imposent tous l'obligation de se conformer, dans leur conduite, aux préceptes de la religion; tous aussi doivent, chaque semaine, visiter personnellement des familles indigentes et y porter, outre les secours matériels, des conseils et des consolations. L'ouvrier appartient, en outre, à une société de secours mutuels dite de Saint-François-Xavier; celle-ci, se distinguant par ses tendances des sociétés d'assurances mutuelles fondées sur l'antagonisme des classes [XVIII § 13, XXIII (2)], se compose à la fois de personnes aisées qui n'y interviennent qu'avec une pensée de sacrifice et de dévouement, et d'ouvriers pauvres qui, au moyen d'une souscription mensuelle de 0<sup>lit</sup> 75, reçoivent, en cas de maladie, les secours de médecine et de pharmacie, avec un subside journalier de 1<sup>lit</sup> 00.

La femme, qui vit dans un état habituel de maladie, reçoit, à titre gratuit, les secours médicaux d'une congrégation de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

La famille trouve encore une certaine sécurité dans la permanence et la gratuité des objets sur lesquels s'exerce l'industrie du chiffonnier (§ 5); elle tire, en outre, un grand secours de la charité publique, et surtout du patronage exercé sur elle par une personne bienfaisante (§ 7). A Paris (2), comme dans la plupart des grandes villes [XI § 7], la bienfaisance organisée au profit des familles de condition analogue se manifeste particulièrement par des allocations de vêtements.

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

SOURCES DES RECETTES.	ÉVALUATION APPROXIMATIVE des sources des recettes.	RECETTES.		MONTANT DES RECETTES.	
				VALEUR des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>					
<b>PROPRIÉTÉS POSSÉDÉES PAR LA FAMILLE.</b>			<b>REVENUS DES PROPRIÉTÉS.</b>		
<b>ART. 1<sup>er</sup>. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.</b>			<b>ART. 1<sup>er</sup>. REVENUS DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.</b>		
(La famille ne possède aucune propriété de ce genre.)					
<b>ART. 2. VALEURS MOBILIÈRES.</b>			<b>ART. 2. REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES.</b>		
<b>MATÉRIEL SPÉCIAL DES TRAVAUX ET INDUSTRIES :</b>			Intérêt (5 p. 100) de la valeur de ces objets.		
Mobilier, ustensiles et outils pour le chiffonnage. (56)	2' 20				0' 11
Outils pour le raccommodage des chaussures.	1 10				
	3 30				
<b>ART. 3. DROIT AUX ALLOCATIONS DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.</b>			<b>ART. 3. ALLOCATIONS DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.</b>		
<b>SOCIÉTÉ RÉPARTISSANT IMMÉDIATEMENT LES SOUSCRIPTIONS DE LA FAMILLE :</b>			Valeur de l'allocation supposée égale en moyenne à la contribution annuelle de l'ouvrier (voir aussi 3 <sup>e</sup> S <sup>me</sup> )		
Droit éventuel à des secours de médecine et à des subsides en argent, en cas de maladie de l'ouvrier. (56)					
<b>VALEUR TOTALE des propriétés, sauf déduction des dettes mentionnées (D. 5<sup>e</sup> S<sup>me</sup>)</b>	<b>3 30</b>				<b>0 11</b>
<b>2<sup>e</sup> SECTION.</b>					
<b>SUBVENTIONS REÇUES PAR LA FAMILLE.</b>			<b>PRODUITS DES SUBVENTIONS.</b>		
<b>ART. 1<sup>er</sup>. PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.</b>			<b>ART. 1<sup>er</sup>. PRODUITS DES PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.</b>		
(La famille ne reçoit aucune propriété en usufruit.)					
<b>ART. 2. DROITS D'USAGE SUR LES PROPRIÉTÉS VOISINES.</b>			<b>ART. 2. PRODUITS DES DROITS D'USAGE.</b>		
Droit sur divers objets jetés sur les voies publiques et qui forment l'objet spécial de l'industrie du chiffonnier			(La valeur de cette subvention est comprise dans le total du salaire obtenu par l'ouvrier, 3 <sup>e</sup> S <sup>me</sup> )		
<b>ART. 3. ALLOCATIONS D'OBJETS ET DE SERVICES.</b>			<b>ART. 3. OBJETS ET SERVICES ALLOUÉS.</b>		
<b>ALLOCATIONS concernant la nourriture.</b>			Exemption des droits d'octroi pour plusieurs objets de consommation achetés en faibles quantités dans la banlieue de Paris (pour mémoire)		
concernant le logement	720' 00		Partie du loyer payée par le patron de la famille (57)		60' 00
concernant les vêtements	483 60		Vêtements ou étoffes pour vêtements donnés en cadeau par diverses personnes charitables : pour l'ouvrier. 14' 35; - pour la femme 13' 78; - pour la petite fille. 15' 17		40' 30
concernant les besoins moraux	576 00		Frais d'école payés par le patron de la famille		48 00
concernant l'hygiène	72 00		Contribution de personnes charitables à la société d'assurances mutuelles qui alloue des secours dans les cas de maladie de l'ouvrier		6 00
concernant les industries	240 00		Secours médicaux et médicaments fournis à la femme par l'entremise des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul : par an en moyenne		20 00
			Exemption des droits d'octroi pour l'huile d'éclairage achetée, pour le chiffonnage, en faibles quantités, dans la banlieue de Paris (pour mémoire)		
<b>VALEUR TOTALE à attribuer au capital des subventions</b>	<b>2,091 60</b>		<b>TOTAUX des produits des subventions</b>	<b>114 30</b>	<b>60 00</b>
<b>3<sup>e</sup> SECTION.</b>					
<b>TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LA FAMILLE.</b>			<b>SALAIRES.</b>		
<b>ART. 1<sup>er</sup>. TRAVAUX DE L'OUVRIER.</b>			<b>ART. 1<sup>er</sup>. SALAIRES DE L'OUVRIER.</b>		
<b>TRAVAIL PRINCIPAL exécuté au compte de la famille :</b>			Salaire montant à		
Chiffonnage dans les rues de Paris et de la banlieue	330	10,080' 45		2' 036	101' 02
Triage des chiffons					
Vente des chiffons					
<b>TRAVAUX SECONDAIRES :</b>			Idem		
Commissions faites pour divers	20	1,200 00		4 000	80 00
Entretien des chaussures de la famille	4	60 00		1 000	4 00
Entretien du mobilier de la famille	1	15 00		1 000	1 00
Travaux de ménage : achat de provisions au marché et hors des barrières	6				
<b>TOTAL des journées de l'ouvrier</b>	<b>361</b>		<b>TOTAUX des salaires de l'ouvrier</b>	<b>106 02</b>	<b>651 01</b>
<b>ART. 2. TRAVAUX DE LA FEMME.</b>			<b>ART. 2. SALAIRES DE LA FEMME.</b>		
<b>TRAVAIL PRINCIPAL exécuté au compte de la famille :</b>			(Aucun salaire ne peut être attribué à ces travaux)		
Travaux de ménage : préparation des aliments; soins, leçons de couture et de tricotage donnés à l'enfant; soins de propreté concernant la maison et le mobilier	110			0' 300	27' 00
Entretien des vêtements	90	405 00			
<b>TRAVAUX SECONDAIRES :</b>			Idem		
Confection de vêtements et tricotage de bas (pour la petite fille)	37	168 75		0 300	11 25
<b>TOTAL des journées de la femme</b>	<b>237</b>		<b>TOTAUX des salaires de la femme</b>	<b>38 25</b>	
<b>VALEUR TOTALE à attribuer au capital des salaires</b>	<b>11,929 20</b>		<b>TOTAUX des salaires de la famille</b>	<b>144 27</b>	<b>651 01</b>
<b>4<sup>e</sup> SECTION.</b>					
<b>INDUSTRIES ENTREPRISES PAR LA FAMILLE (à son propre compte).</b>			<b>BÉNÉFICES DES INDUSTRIES.</b>		
<b>INDUSTRIE PRINCIPALE de l'ouvrier</b>			Bénéfice résultant de l'industrie, compris dans le salaire attribué au travail de l'ouvrier (3 <sup>e</sup> S <sup>me</sup> ) (1).		
<b>INDUSTRIES ACCESSOIRES :</b>			Aucun bénéfice ne peut être attribué à ces travaux (3 <sup>e</sup> S <sup>me</sup> ).		
Travaux de cordonnerie, de menuiserie, etc., pour les besoins du ménage					
<b>VALEUR TOTALE à attribuer au capital des bénéfices d'industrie</b>			<b>TOTAUX des bénéfices résultant des industries</b>		
<b>TOTAL DES CAPITAUX évalués dans les quatre sections du budget (pour servir à l'estimation des ressources de la famille)</b>	<b>14,024 10</b>		<b>TOTAUX des recettes de l'année</b>	<b>258 57</b>	<b>711' 12</b>
			<b>TOTAL GÉNÉRAL des recettes de l'année</b>	<b>969' 69</b>	

Nota. Outre les recettes portées ci-dessus en compte, les industries donnent lieu à une recette de 26' 18 (1), qui est appliquée de nouveau à ces mêmes industries; cette recette et les dépenses qui la balancent (D. 5<sup>e</sup> S<sup>me</sup>) ont été omises dans l'un et dans l'autre budget.

# BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES	
	Valeur des objets consommés en nature.	
	en argent.	en argent.
<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>		
<b>DÉPENSES CONCERNANT LA NOURRITURE.</b>		
<b>ART. 1<sup>er</sup>. ALIMENTS CONSOMMÉS DANS LE MÉNAGE.</b>		
(Par l'ouvrier, la femme et 1 fille de 8 ans, pendant 365 jours.)		
<b>CÉRÉALES :</b>		
Froment : évalué à l'état de pain ordinaire : acheté frais chez le boulanger, 54 kil. à 0 <sup>f</sup> 30... 16 <sup>f</sup> 20; - acheté sec et en morceaux au marché, 493 kil. à 0 <sup>f</sup> 20... 98 <sup>f</sup> 60; - évalué à l'état de petits pains (pour l'enfant), 91 kil. à 0 <sup>f</sup> 32... 29 <sup>f</sup> 12; - évalué à l'état de vermicelle, 22 à 0 <sup>f</sup> 60... 13 <sup>f</sup> 20; - évalué à l'état de macaroni (5 g), 2 kil. à 0 <sup>f</sup> 80... 1 <sup>f</sup> 60	642 <sup>f</sup> 2	0 <sup>f</sup> 229
Riz.....	2 2	0 400
Poids total et prix moyen.....	644 4	0 230
<b>CORPS GRAS :</b>		
Beurre [pour assaisonner le macaroni (5 g) et divers autres mets].....	0 5	2 000
Graisses animales diverses : beurre, graisses de bœuf et de volailles, etc.....	25	1 100
Huile pour assaisonner la salade et quelquefois la viande.....	4 4	1 600
Poids total et prix moyen.....	29 9	1 155
<b>LAITAGES ET ŒUFS :</b>		
Lait de vache.....	274	0 200
Fromage : de Brie, 3 <sup>h</sup> 4 à 1 <sup>f</sup> 00... 3 <sup>f</sup> 60; - de Gruyère ou de Hollande (pour macaroni), 0 <sup>h</sup> 7 à 1 <sup>f</sup> 70... 1 <sup>f</sup> 20	4 1	1 122
Poids total et prix moyen.....	278 1	0 213
<b>VIANDES ET POISSONS :</b>		
Viandes de boucherie : viande de bœuf ou de vache : achetée crue chez le boucher, 24 kil. à 0 <sup>f</sup> 70... 16 <sup>f</sup> 80; - achetée cuite au marché, 8 <sup>h</sup> 5 à 0 <sup>f</sup> 40... 3 <sup>f</sup> 40	32 5	0 622
Volailles : demi-poulet (pour la Pentecôte).....	0 7	0 571
Poissons (ils n'entrent qu'exceptionnellement dans la consommation du ménage).....		
Poids total et prix moyen.....	33 2	0 620
<b>LÉGUMES ET FRUITS :</b>		
Tubercules : pommes de terre.....	22	0 150
Légumes farineux secs : lentilles et haricots.....	12	0 280
Légumes verts à cuire : haricots verts, 24 kil. à 0 <sup>f</sup> 15... 3 <sup>f</sup> 60; - petits pois, 0 <sup>h</sup> 8... 0 <sup>f</sup> 40	24 8	0 161
Légumes épicés : oignons (mangés avec viande ou comme mets spécial).....	8	0 200
Salade : achetée, 19 kil.; - ramassée dans la banlieue (1), 34 kil.	53	0 070
Fruits à pépin et à noyau : pommes (mangées crues ou cuites), 24 kil. à 0 <sup>f</sup> 10... 2 <sup>f</sup> 40; - cerises, 10 kil. à 0 <sup>f</sup> 30... 3 <sup>f</sup> 00; - raisins, 15 kil. à 0 <sup>f</sup> 30... 4 <sup>f</sup> 50; - abricots, 0 <sup>h</sup> 2... 0 <sup>f</sup> 20	49 2	0 205
Fruites baies : groseilles.....	1	0 500
Poids total et prix moyen.....	170	0 142
<b>CONDIMENTS ET STIMULANTS :</b>		
Sel.....	16 7	0 300
Épices.....	0 1	4 000
Vinaigre [acheté hors de la barrière et introduit dans Paris en quantités ne dépassant pas 1 litre (5 g)].....	12	0 500
Matières sucrées : cassonade (pour café et eau sucrée), 68 kil. à 1 <sup>f</sup> 20... 81 <sup>f</sup> 60; - compote de prunes ou de groseilles achetée chez l'épicier (pour l'enfant), 7 <sup>h</sup> 8 à 2 <sup>f</sup> 50... 19 <sup>f</sup> 50; - compote de pommes faite dans le ménage, 18 kil. (avec cassonade) revenant à 7 <sup>f</sup> 00	93 8	1 152
Boissons aromatiques : café, 19 kil. à 3 <sup>f</sup> 75... 45 <sup>f</sup> 00; - chicorée, 3 <sup>h</sup> 6 à 1 <sup>f</sup> 25... 4 <sup>f</sup> 50	15 6	3 173
Poids total et prix moyen.....	138 2	1 222
<b>BOISSONS FERMENTÉES :</b>		
Vin [pris seulement les jours de fête (5 11)].....	4	0 500
Poids total et prix moyen.....	4	0 500
<b>ART. 2. ALIMENTS PRÉPARÉS ET CONSOMMÉS EN DEHORS DU MÉNAGE.</b>		
(Acquie nourriture, à l'exception de celle qui est mentionnée parmi les récréations (4 <sup>e</sup> S <sup>m</sup> ), n'est consommée en dehors du ménage).....		
TOTAUX DES DÉPENSES CONCERNANT LA NOURRITURE.....	2 38	457 45
<b>2<sup>e</sup> SECTION.</b>		
<b>DÉPENSES CONCERNANT L'HABITATION.</b>		
LOGEMENT... Loyer de l'appartement.....		90 <sup>f</sup> 00
Mobilier... Entretien : travaux exécutés par l'ouvrier (R. 3 <sup>e</sup> S <sup>m</sup> ).....	1 <sup>f</sup> 00	
CHAUFFAGE... Bois, escarbilles, morceaux de houille, ramassés par l'ouvrier dans les rues : équivalant à 1,100 kil. de houille à 5 <sup>f</sup> 00 par 100 kil... 55 <sup>f</sup> 00; - Houille achetée, 50 kil. 2 <sup>f</sup> 50	55 00	2 50
ÉCLAIRAGE... Chandelle pour la maison : 35 kil. à 0 <sup>f</sup> 80... 28 <sup>f</sup> 00; - huile pour le chiffonnage [portée au compte (1)].....		28 00
TOTAUX DES DÉPENSES CONCERNANT L'HABITATION.....	56 00	120 50
<b>3<sup>e</sup> SECTION.</b>		
<b>DÉPENSES CONCERNANT LES VÊTEMENTS.</b>		
VÊTEMENTS DE L'OUVRIER... Achats : objets confectionnés par la famille, ramassés par l'ouvrier ou reçus en cadeau.....	34 <sup>f</sup> 35	22 <sup>f</sup> 98
DE LA FEMME... Idem.....	27 43	10 78
DE L'ENFANT... Idem.....	29 96	4 00
BLANCHISSAGE ET SOINS DE PROPRETÉ : Blanchissage (fait par une blanchisseuse)..... 52 <sup>f</sup> 00; - savon, 1 kil... 1 <sup>f</sup> 20; - pommade... 0 <sup>f</sup> 60; - cirage... 1 <sup>f</sup> 00; - repassage du rasoir (payé au moyen de canifs ramassés par l'ouvrier)... 0 <sup>f</sup> 45	0 45	54 80
TOTAUX DES DÉPENSES CONCERNANT LES VÊTEMENTS.....	92 19	92 56
<b>4<sup>e</sup> SECTION.</b>		
<b>DÉPENSES CONCERNANT LES BESOINS MORAUX, LES RÉCRÉATIONS ET LE SERVICE DE SANTÉ.</b>		
Culte..... (L'exercice du culte ne donne lieu à aucune dépense).....		
INSTRUCTION DES ENFANTS... Frais d'école payés par le patron de la famille... 48 <sup>f</sup> 00; - livres achetés... 1 <sup>f</sup> 45	48 <sup>f</sup> 00	1 <sup>f</sup> 45
SECOURS ET AUMÔNES..... (Les ouvriers de cette condition ne donnent point ordinairement d'aumônes).....		
RÉCRÉATIONS ET SOLENNITÉS... Repas pris par la famille entière à l'une des barrières de Paris (huit excursions par an) : vin, pain et pommes de terre frites... 8 <sup>f</sup> 00; - repas de macaroni au beurre et au fromage et vin pris les jours de Noël, du mardi gras, de Pâques et de la Pentecôte : dépenses comprises dans la 1 <sup>re</sup> S <sup>m</sup> ; - tabac à chiquer pour l'ouvrier (bouts de cigares ramassés par l'ouvrier), 6 <sup>h</sup> 8 valant à 5 <sup>f</sup> 00... 34 <sup>f</sup> 00; - tabac à priser pour la femme (acheté), 2 <sup>h</sup> 33... 18 <sup>f</sup> 66; - joujoux et autres cadeaux donnés à l'enfant... 1 <sup>f</sup> 00	34 00	27 66
SERVICE DE SANTÉ... Soins médicaux et médicaments fournis à l'ouvrier par une société d'assurances mutuelles, moyennant une contribution annuelle de 9 <sup>f</sup> 00; valeur 15 <sup>f</sup> 00 (R. 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> S <sup>m</sup> ); - idem fournis à la femme par l'entreprise des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul; valeur... 20 <sup>f</sup> 00	26 00	9 00
CORRESPONDANCE AVEC LES PARENTS : Lettres des frères de l'ouvrier demeurant en Italie : une par an en moyenne.....		0 50
TOTAUX DES DÉPENSES CONCERNANT LES BESOINS MORAUX, LES RÉCRÉATIONS ET LE SERVICE DE SANTÉ.....	108 00	38 61
<b>5<sup>e</sup> SECTION.</b>		
<b>DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES, LES DETTES, LES IMPÔTS ET LES ASSURANCES.</b>		
DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES : Note. Les dépenses concernant les industries entreprises au compte de la famille montent à..... 698 <sup>f</sup> 32		
Elles sont remboursées par les recettes provenant de ces mêmes industries, savoir :		
Objets vendus pour employer l'argent résultant de la vente aux consommations du ménage : dépenses portées à ce titre dans le présent budget..... 672 <sup>f</sup> 14	672 <sup>f</sup> 14	698 32
Recettes appliquées de nouveau aux industries (R. 4 <sup>e</sup> S <sup>m</sup> ) comme emploi momentané du fonds de roulement, et qui ne peuvent conséquemment figurer parmi les dépenses du ménage... 26 18	26 18	
MONTANT des dettes.....	2 <sup>f</sup> 00	2 <sup>f</sup> 00
INTÉRÊTS DES DETTES : Intérêt (100 p. 100) des objets de consommation achetés à crédit, par sommes très-faibles (quelques centimes), prélevé par les marchands sous forme d'augmentation des prix de vente au comptant portés dans le présent budget.....		
IMPÔTS : (La famille ne paye point d'impôts directs).....		
ASSURANCES CONCERNANT À GARANTIR LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET MORAL DE LA FAMILLE :		
Assurances contre les maladies : Contribution annuelle à une société d'assurances mutuelles (5 13) :		
Souscription annuelle de l'ouvrier.....	9 <sup>f</sup> 00	
Cette somme ne fait que passer par la caisse de la société, pour revenir à la famille qui la consomme sous forme de secours médicaux (4 <sup>e</sup> S <sup>m</sup> ); on a donc pu l'omettre ici comme la recette (R. 1 <sup>re</sup> S <sup>m</sup> ) qui la balance.		
Contribution de personnes bienfaitrices qui patronnent la société.....	6 00	
Cette somme est dépensée par l'ouvrier sous forme de secours médicaux et portés à ce titre ci-dessus (4 <sup>e</sup> S <sup>m</sup> ).		
Note. La ressource principale de la famille en cas d'accidents se trouve dans la bienfaisance privée.....		
TOTAUX DES DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES, LES DETTES, LES IMPÔTS ET LES ASSURANCES.....		2 00
ÉPARGNE DE L'ANNÉE. (L'ouvrier, entièrement dépourvu de prévoyance, désireux surtout de donner à sa femme et à sa petite fille tout le bien-être compatible avec leur condition, ne fait jamais d'épargne : il dépense, jour par jour, tout ce qu'il gagne.).....		
TOTAUX DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (comme ci-contre).....	258 57	711 12
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (comme ci-contre).....		969 <sup>f</sup> 69

## NOTES ANNEXÉES PAR RENVOIS AUX OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES ET AUX DEUX BUDGETS.

## I.

## COMPTES DES BÉNÉFICES

RÉSULTANT DES INDUSTRIES ENTREPRISES PAR LA FAMILLE (À SON PROPRE COMPTE).

## (1) Industrie principale de l'ouvrier.

RECETTES.	EN NATUREL.		EN ARGENT.	
	Quantité	Unité	Montant	Montant
Objets ramassés sur les voies publiques (dans les rues de Paris et de la banlieue) :				
Porcelaine et cristal.....	150 kil.	à 15 <sup>00</sup> par 100 kil.....	"	22 <sup>50</sup>
Os.....	1,600	10 00 idem.....	"	160 00
Chiffons de toile ou d'indienne de couleur, non lavés.....	1,600	8 00 idem.....	"	128 00
Papier vendu à l'état mouillé.....	1,600	8 00 idem.....	"	128 00
Verre blanc.....	650	5 00 idem.....	"	32 50
Croûtes de pain (vendues pour la nourriture des porcs).....	750	5 00 idem.....	"	37 50
Chiffons de drap (laine) et crin.....	20	4 00 idem.....	"	0 80
Chiffons blancs, non lavés.....	900	2 00 idem.....	"	18 00
Bouchons.....	10,000 pièces	à 0 <sup>10</sup> par 100 pièces.....	"	10 00
Bois, escarbilles, morceaux de houille : équivalant à 1,100 kil. de houille à 5 <sup>00</sup> par 100 kil. (pour le chauffage domestique).....			55 <sup>00</sup>	"
Salade ramassée dans la banlieue (consommée par la famille) : 34 kil. à 0 <sup>7</sup> .....			2 38	"
Objets de vêtements servant pour l'ouvrier... 5 <sup>00</sup> ; - pour la femme... 1 <sup>40</sup> ; - pour la petite fille... 2 <sup>79</sup> .....			9 19	"
Tabac (bouts de cigares) que l'ouvrier consomme en le machant, 6 <sup>8</sup> à 5 <sup>00</sup> .....			34 00	"
Objets divers à vendre ou à échanger (objets de vêtement, couteaux, canifs, etc.).....			50 00	"
Quelques canifs, que l'ouvrier emploie pour payer le repassage de son rasoir.....			0 45	"
Pièces de monnaie.....			10 00	"
<b>TOTAUX.....</b>			<b>101 02</b>	<b>597 30</b>
DÉPENSES.				
Huile d'éclairage achetée en faibles quantités dans la banlieue de Paris et importée avec exemption des droits d'octroi (57), 20 kil. à 1 <sup>20</sup> .....				24 <sup>00</sup>
Frais du matériel spécial :				0 11
Intérêt (5 p. 100) de la valeur du mobilier, des ustensiles et des outils (2 <sup>20</sup> ).....				0 11
Entretien de ces objets :				2 18
1 hotte d'osier à 1 <sup>00</sup> durant 3 ans; par an.....		0 <sup>33</sup>		} 2 18
1 bâton à 0 <sup>10</sup> durant 1 an; par an.....		0 10		
35 crochets neufs de bâton échangés contre des vieux : à 0 <sup>05</sup> ; par an.....		1 75		
VALEUR à attribuer aux objets avant qu'on ne les ramasse : comprise dans le salaire de l'ouvrier.....				
<b>SALAIRES ET BÉNÉFICES évalués en bloc.....</b>			<b>101<sup>02</sup></b>	<b>571 01</b>
<b>TOTAUX comme ci-dessus.....</b>			<b>101 02</b>	<b>597 30</b>

Ce compte peut se résumer comme suit :

RECETTES.	EN NATUREL.		EN ARGENT.	
	Quantité	Unité	Montant	Montant
Objets employés en nature pour la nourriture de la famille..... (D. 1 <sup>re</sup> S <sup>me</sup> ).....	2 <sup>38</sup>	"		
Objets employés en nature pour l'habitation de la famille..... (D. 2 <sup>e</sup> S <sup>me</sup> ).....	55 00	"		
Objets employés en nature pour les vêtements de la famille..... (D. 3 <sup>e</sup> S <sup>me</sup> ).....	9 64	"		
Objets employés en nature pour les récréations de la famille..... (D. 4 <sup>e</sup> S <sup>me</sup> ).....	34 00	"		
Recettes en argent à employer pour les industries elles-mêmes.....				26 <sup>18</sup>
Recettes en argent appliquées aux dépenses du ménage.....				571 12
<b>TOTAUX.....</b>			<b>101 02</b>	<b>597 30</b>
DÉPENSES.				
Intérêts des propriétés possédées par la famille et employées par elle aux industries (R. 1 <sup>re</sup> S <sup>me</sup> ).....				0 <sup>11</sup>
Produits des subventions reçues par la famille et employées par elle aux industries : (valeur comprise dans l'article suivant).....				
Salaires (et bénéfices) afférents aux travaux exécutés par l'ouvrier pour les industries (R. 3 <sup>e</sup> S <sup>me</sup> ).....	101 <sup>02</sup>		571 01	
Dépenses en argent qui doivent être remboursées par les recettes résultant des industries.....				26 18
<b>TOTAUX des dépenses (698<sup>32</sup>).....</b>			<b>101 02</b>	<b>597 30</b>
Bénéfice résultant de l'industrie : valeur comprise dans la somme attribuée aux salaires de l'ouvrier.....				
<b>TOTAUX comme ci-dessus.....</b>			<b>101 02</b>	<b>597 30</b>

## II.

## COMPTES RELATIFS AUX SUBVENTIONS.

NOTA. Ces comptes ont été établis dans le budget même; le compte de la subvention résultant pour l'ouvrier du droit de récolter divers objets sur les voies publiques est compris dans la note (1).

## III.

## COMPTES DIVERS.

## (2) Compte de la dépense annuelle pour vêtements.

ART. 1 <sup>er</sup> . VÊTEMENTS DE L'OUVRIER :	PRIX d'achat ou valeur de l'objet neuf.	DURÉE.	DÉPENSE ANNUELLE				en argent.
			en nature.				
			Travaux de la famille.	Objets ramassés par l'ouvrier.	Objets reçus en cadeau.	Dépense totale en nature.	
1 capuchon acheté avec de l'argent reçu à cet effet, à l'occasion d'un voyage que l'ouvrier a fait en qualité de domestique.....	20 <sup>00</sup>	20 ans.			1 <sup>00</sup>	1 <sup>00</sup>	"
2 paletots en drap reçus en cadeau de personnes s'occupant d'œuvres de charité.....	10 00	10			1 00	1 00	"
1 paletot acheté avec de l'argent reçu à cet effet du patron de la famille (57).....	3 50	10			0 35	0 35	"
3 gilets reçus de diverses personnes pour lesquelles l'ouvrier fait ordinairement des commissions.....	5 00	2			2 50	2 50	"
2 pantalons d'été, en toile, reçus de diverses personnes pour lesquelles l'ouvrier fait des commissions.....	2 50	1			2 50	2 50	"
1 pantalon d'hiver, en drap : acheté avec de l'argent reçu de personnes s'occupant d'œuvres de charité.....	12 00	6			2 00	2 00	"
6 mouchoirs : ramassés dans les rues.....	3 00	1		3 <sup>00</sup>		3 00	"
4 cravates : reçues de diverses personnes pour lesquelles l'ouvrier fait ordinairement des commissions.....	5 00	1			5 00	5 00	"
6 paires de chaussettes à 0 <sup>45</sup> (achetées).....	2 70	1				2 <sup>70</sup>	"
1 paire de souliers (achetés).....	6 00	1				6 00	"
Réparations : clous, fil poissé, poix... 0 <sup>85</sup> ; - travaux de l'ouvrier... 2 <sup>00</sup> .....			2 <sup>00</sup>			2 00	0 85
4 chemises en calicot (achetées).....	10 00	1				10 00	"
2 chemises en toile de marin (achetées).....	10 00	3				3 33	"
Chapeau : ramassé dans les rues.....	1 00	1		1 00		1 00	"
Casquette : ramassée dans les rues.....	1 00	1		1 00		1 00	"
Médaille de chiffonnier, en cuivre (portant un numéro d'ordre, le nom et l'indication du métier).....	2 00	20					0 10
Travaux de réparation exécutés par la femme.....			13 00			13 00	"
<b>TOTAUX.....</b>	<b>93 70</b>		<b>15 00</b>	<b>5 00</b>	<b>14<sup>35</sup></b>	<b>34 33</b>	<b>22 98</b>

## ART. 2. VÊTEMENTS DE LA FEMME :

	PRIX	DURÉE.	DÉPENSE ANNUELLE				
	d'achat ou valeur de l'objet neuf.		en nature.				en argent.
			Travaux de la famille.	Objets ramassés par l'ouvrier.	Objets reçus en cadeau.	Dépense totale en nature.	
2 robes en indienne : confectionnées par la femme avec de l'étoffe reçue en cadeau de personnes charitables.....	14 <sup>00</sup>	4	0 <sup>75</sup>		2 <sup>75</sup>	3 50	"
1 robe en mérinos : confectionnée par la femme avec de l'étoffe reçue en cadeau de personnes charitables.....	14 00	8	0 35		1 40	1 75	"
2 jupons en laine et coton : confectionnés par la femme avec de l'étoffe reçue de personnes charitables.....	10 00	8	0 15		1 10	1 25	"
2 tabliers en indienne : confectionnés par la femme avec de l'étoffe reçue en cadeau de personnes charitables.....	3 40	1	1 00		2 40	3 40	"
2 camisoles en indienne : confectionnées par la femme avec de l'étoffe reçue de personnes charitables.....	5 60	1	2 00		3 60	5 60	"
4 mouchoirs : en partie achetés, en partie ramassés par l'ouvrier.....	2 00	1		1 <sup>00</sup>		1 00	1 <sup>00</sup>
2 paires de bas de laine : reçus de personnes charitables.....	4 00	4			1 00	1 00	"
4 paires de bas de coton : reçus de personnes charitables.....	4 00	4			1 00	1 00	"
Souliers (achetés).....	2 50	5				0 50	"
Sabots (achetés).....	0 90	2				0 45	"
Réparations de souliers et de sabots faites par l'ouvrier.....				1 00		1 00	"
4 paires de pantoufles ramassées par l'ouvrier.....	0 40	1		0 40		0 40	"
6 chemises en toile achetées d'occasion.....	15 00	3				5 00	"
2 bonnets (achetés).....	2 50	1				2 50	"
1 pelisse (achetée).....	5 00	5				1 00	"
1 châle (acheté).....	5 00	15				0 33	"
1 châle reçu en cadeau.....	8 00	15			0 53	0 53	"
Travaux de réparation exécutés par la femme.....				7 00		7 00	"
<b>TOTAUX.....</b>	<b>96 30</b>		<b>12 25</b>	<b>1 40</b>	<b>13 78</b>	<b>27 43</b>	<b>10 78</b>

## ART. 3. VÊTEMENTS DE LA PETITE FILLE :

	PRIX	DURÉE.	DÉPENSE ANNUELLE				
	d'achat ou valeur de l'objet neuf.		en nature.				en argent.
			Travaux de la famille.	Objets ramassés par l'ouvrier.	Objets reçus en cadeau.	Dépense totale en nature.	
1 robe en mérinos : confectionnée par la femme avec de l'étoffe reçue en cadeau de personnes charitables.....	8 <sup>00</sup>	4	0 <sup>50</sup>		1 <sup>50</sup>	2 <sup>00</sup>	"
1 robe en mousseline de laine : confectionnée par la femme avec de l'étoffe reçue en cadeau du patron de la famille.....	6 50	4	0 50		1 12	1 62	"
3 robes en indienne : confectionnées par la femme avec de l'étoffe reçue en cadeau du patron de la famille.....	16 00	4	1 50		2 50	4 00	"
3 pantalons : confectionnés par la femme avec des morceaux d'étoffe ramassés ou achetés.....	3 00	2	0 75	0 <sup>37</sup>	0 38	1 50	"
8 mouchoirs : ramassés par l'ouvrier.....	10 00	6		1 67		1 67	"
6 chemises en calicot : confectionnées par la femme avec de l'étoffe achetée.....	12 00	3		1 00		1 00	3 <sup>00</sup>
4 paires de bas tricotés par la femme avec du fil de coton blanc acheté.....	3 00	1		2 00		2 00	1 00
2 paires de souliers reçus en cadeau du patron de la famille.....	5 00	1			5 00	5 00	"
Réparations faites par l'ouvrier.....				1 00		1 00	"
1 chapeau de paille reçu en cadeau du patron de la famille.....	2 00	3			0 67	0 67	"
1 bonnet de velours reçu en cadeau du patron de la famille.....	1 00	2			0 50	0 50	"
1 par-dessus fait par la femme avec des chiffons ramassés par l'ouvrier.....	6 00	4	0 75	0 75		1 50	"
Manchettes.....	1 00	2			0 50	0 50	"
Travaux de réparation exécutés par la femme.....				7 00		7 00	"
<b>TOTAUX.....</b>	<b>73 50</b>		<b>15 00</b>	<b>2 79</b>	<b>12 17</b>	<b>29 96</b>	<b>4 00</b>

## IV.

## NOTES DIVERSES.

## (a) Sur les mœurs des ouvriers-émigrants de la ville de Paris.

Les ouvriers-émigrants qui composent presque exclusivement le fond de la population ouvrière des grandes villes de la Russie [III] n'ont aujourd'hui, dans la population parisienne, qu'une faible importance relative : ils forment deux classes principales : les *émigrants à stations périodiques*, qui, tels que les maçons, par exemple, viennent travailler à Paris pendant la belle saison, et retournent chaque hiver au pays, sur une petite propriété agricole constituée à la fois par l'héritage et par les épargnes du chef de famille ; les *émigrants à stations prolongées*, tels que les porteurs d'eau, les portefaix, les poêliers-fumistes, les petits marchands de combustibles, les brocanteurs de vieux objets, etc., qui, avec le concours de leurs parents, emploient leurs épargnes, dans le pays natal, à l'acquisition et à l'accroissement d'une petite propriété, sur laquelle ils se retirent dans leurs vieux jours. Les premiers habitent surtout le massif de la France centrale et particulièrement la Marche et le Limousin, c'est-à-dire la lisière de ce massif la plus rapprochée de Paris. Les seconds peuvent, sans inconvénient, venir de plus grandes distances : ils partent surtout des montagnes du Rouergue et de l'Auvergne [XXXII (a)] ; d'autres émigrent de la Savoie, et même des hautes vallées du Piémont : c'est ainsi que, depuis plus de deux siècles, les poêliers-fumistes de Paris se recrutent exclusivement dans la vallée de Domo d'Ossola, au nord du lac Majeur.

Les maçons, dont les mœurs sont plus tranchées que celles des autres émigrants, appartiennent ordinairement à des familles de petits propriétaires-cultivateurs établis dans des communes rurales pourvues de pâturages indivis, comportant au moins l'entretien d'une vache laitière par famille. Les enfants, vers l'âge de neuf ans, commencent leur carrière laborieuse en conduisant au pâturage les animaux domestiques de la famille, ou ceux qui leur sont confiés par des propriétaires ou des fermiers du voisinage. Vers l'âge de 16 ans, les garçons prennent la direction spéciale qu'ils doivent suivre dorénavant ; les plus intelligents et les mieux constitués sont adoptés comme apprentis par les principaux artisans ruraux de la contrée [XXXIV § 12] ; ceux qui se classent au dernier rang, sous le rapport de la force physique ou du développement intellectuel, se placent comme bergers ou comme domestiques chez les propriétaires et chez les fermiers, ou s'établissent simplement comme journaliers-agriculteurs ; les autres s'attachent, en qualité d'aides, à leur père, à un parent ou à quelque ami de la famille exerçant depuis longtemps la profession de maçon-émigrant, et ils viennent à Paris, sous sa conduite, faire l'apprentissage du métier.

Initié aux travaux et aux habitudes modestes de la profession par son maître, qui, conformément à la tradition établie, exerce sur lui une autorité ferme, le jeune ouvrier, rétribué, dans la première campagne, à raison de 2 francs par jour, peut rapporter chaque année à sa famille une épargne de 70 francs ; vers la quatrième campagne, le salaire s'élève à 2 francs 50 centimes, et l'épargne à 110 francs ; enfin, vers la neuvième, le salaire atteint 3 francs 50 centimes, et l'épargne annuelle un total de 200 francs. Agé de 25 à 26 ans, le maçon se marie au pays natal, jamais à Paris : la comparaison qu'il peut faire, en ces deux localités, des mœurs de la classe ouvrière, lui démontre, en effet, qu'il trouverait difficilement, dans une femme parisienne, les habitudes de simplicité et d'épargne, l'aptitude pour les travaux des champs et l'énergique volonté qui sont nécessaires pour l'aider à constituer une petite propriété territoriale.

Pendant son séjour à Paris, le maçon vit avec toute l'économie que comporte la situation de célibataire ; sa nourriture, composée de soupe à la viande ou aux légumes, de pain, de bœuf bouilli, de légumes, de salade et de fromage, d'une quantité modérée de vin et d'eau-de-vie, lui revient environ à 38 francs par mois ; le logement, y compris le bouillon de la soupe du soir, coûte seulement 8 francs par mois ; dix ouvriers de même profession sont ordinairement réunis dans une même chambre, où ils couchent deux à deux. Cette chambre n'est point chauffée ; les compagnons l'éclairent au moyen d'une chandelle de suif, qu'ils fournissent à tour de rôle. Dans le temps qui s'écoule entre la cessation du travail et le coucher, les camarades de chambrée se tiennent dans la cuisine où la maîtresse de l'établissement prépare leur souper. Le vêtement, composé d'une blouse, d'un pantalon, d'une chemise de toile, d'un gilet, d'une cravate, d'une casquette et de souliers, donne lieu à une dépense mensuelle de 7 à 8 francs. Le blanchissage de ces vêtements coûte 1<sup>fr</sup> 50. La dépense relative à l'outillage se réduit à quelques francs pour la campagne entière. Dans ces conditions, en s'abstenant de la fréquentation du cabaret, écueil de quelques-uns, et en se bornant à l'usage du tabac à fumer, la plus économique de toutes les récréations, le maçon peut maintenir à 60 francs sa dépense mensuelle et réaliser, même en tenant compte des chômages accidentels auxquels il est exposé, l'épargne annuelle précédemment indiquée. Il est digne de remarque que cette épargne considérable est obtenue avec un salaire bien inférieur à celui de beaucoup d'ouvriers sédentaires, dont la dépense excède toujours la recette ou du moins qui ne manquent jamais de s'endetter jusqu'à la limite fixée par la confiance des fournisseurs.

Parvenu à l'âge de 45 ans, le maçon, ayant continué le même régime d'émigrations périodiques, possède ordinairement une maison, un jardin potager, un ou deux hectares de terre arable et de prairie, une vache et plusieurs animaux domestiques, ayant ensemble une valeur de 6,000 à 10,000 francs. Le chef de famille reste désormais sur sa propriété pour la cultiver lui-même, en employant le surplus de son temps pour le compte des propriétaires et des fermiers du voisinage : il commence, dès lors, à jouir de l'aisance et de la considération qu'il doit à son travail et à sa prévoyance.

Ces mœurs forment un frappant contraste avec celles de la population sédentaire : cependant elles tendent visiblement à s'altérer, depuis quelques années, sous l'influence des événements qui ont interrompu les anciennes habitudes de travail, et imprimé une secousse à tous les esprits. Ainsi, pendant son séjour à Paris, le jeune maçon se montre moins éloigné qu'autrefois de contracter des unions illégitimes, de se livrer à des dépenses de vêtement et de se montrer dans les lieux de réunion et de plaisir. Dans le temps même où il devient moins capable de s'élever à la condition de propriétaire, il se trouve plus accessible aux sentiments de jalousie qui se développent contre les classes supérieures de la société. Cette dépravation, contractée loin de l'influence de la famille par des hommes ayant gardé leur rudesse native, chez lesquels l'amour du gain s'est développé sans le contre-poids du sentiment religieux, prend parfois un caractère de grossièreté qui ne se trouve pas, même dans une condition moins aisée, chez l'ouvrier parisien sédentaire (a). Si ces tendances, encore en germe, devaient se développer, le régime des émigrations périodiques, au lieu de maintenir, comme par le passé, un heureux état d'équilibre, jetterait incessamment dans la société française des éléments de perturbation.

## (b) Sur les mœurs des ouvriers sédentaires de la ville de Paris.

Les ouvriers sédentaires de la ville de Paris occupent une multitude de situations en rapport avec toutes les organisations industrielles comprises entre les grandes usines à appareils mécaniques, appartenant à de riches fabricants, et les petits ateliers domestiques groupés dans le régime des fabriques collectives [XXXIII (a)]. Nonobstant cette diversité, ils se distinguent, en général, des ouvriers-émigrants (a), par un caractère commun, l'absence de toute propension à l'épargne. La tendance inverse ne tarde pas, en effet, à élever l'ouvrier dans la classe des chefs de métier et des petits marchands. En raison même du développement de son intelligence, et, en général, des facilités qu'il trouve pour entrer dans les rangs de la bourgeoisie, l'ouvrier prévoyant y est relativement plus rare que dans les civilisations moins avancées, où les rangs sont invariablement fixés [V (a)], et il ne peut y être considéré que comme un type de transition.

Il résulte de là que les types les plus ordinaires d'ouvriers parisiens se distinguent surtout par la nature de leurs dépenses, et particulièrement par celles qui se rattachent aux vêtements et aux récréations : sous ce rapport, ils se divisent en deux catégories principales.

Les ouvriers de la première catégorie tranchent complètement avec la bourgeoisie par l'en-

semble de leurs habitudes : ils ne portent point d'autres vêtements que la blouse, la veste ou le paletot ; leur principale préoccupation est de se récréer hors des barrières, dans des cabarets et des guinguettes fréquentés seulement par leurs égaux, et qui abondent, soit à proximité du mur d'enceinte de l'octroi, soit dans les villages de Suresne, Belleville, Charonne, Bagnolet, Romainville, Gentilly, Montrouge, Vaugirard, etc. Ils ne lisent guère les journaux, et ne s'intéressent, en général, à la politique, que lorsqu'elle se traduit en événements placés à leur portée. Ils envient leurs patrons, non pour partager leur influence, mais avec le désir d'être moins astreints au travail et de prolonger au delà du lundi la débauche hebdomadaire. Les liaisons qu'ils contractent dans les lieux de plaisir sont ordinairement éphémères : ils continuent ce genre d'existence jusqu'à la vieillesse, si l'influence d'une femme laborieuse et rangée ne les détermine à adopter, avec l'état de mariage, une vie plus régulière.

Les ouvriers de la seconde catégorie, par la nature même de leurs occupations ou sous l'influence d'une certaine culture intellectuelle, développée par le milieu même où ils sont placés, sont incessamment excités à adopter le mobilier, les vêtements et les récréations de la petite bourgeoisie. Ils ont, comme les précédents, peu d'inclination pour le mariage, mais leurs unions sont plus stables : souvent même ils exigent, pour leur maîtresse, les mêmes égards que pour une femme légitime. Ils fréquentent les théâtres, les petits cafés et les bals publics de l'intérieur de Paris, où ils se rencontrent avec les jeunes gens appartenant au commerce et à la petite bourgeoisie.

Le ménage est rarement tenu avec soin ; le mobilier proprement dit est presque toujours négligé ; les vêtements forment au moins les deux tiers du capital ; les articles dont la valeur est le mieux réalisable sont ordinairement déposés aux établissements de prêt (mont-de-piété), pour servir de gage à des emprunts.

Il est rare qu'en tenant compte des chômages, dont le retour est périodique chaque année pour beaucoup de professions, l'ouvrier parisien puisse fournir plus de 280 journées de travail effectif ; quels que soient les besoins de la fabrique, le lundi est toujours consacré, non au repos, mais au plaisir. Les recettes du ménage sont absorbées, pour une moitié, par les achats d'aliments, pour l'autre moitié et par parties égales, par les dépenses concernant le logement, les vêtements et les récréations.

L'esprit religieux est, en général, éteint chez l'ouvrier et même chez les femmes : ils ne se présentent jamais à l'église et ils n'observent aucune des pratiques du culte. Souvent ils ne restent fidèles ni l'un ni l'autre à la liaison qu'ils ont contractée. La femme a autorité pour conduire les affaires du ménage, et elle en use quelquefois pour introduire un peu d'ordre dans l'emploi de l'argent. Cette influence ne s'étend pas, toutefois, au choix des plaisirs, et souvent même la femme n'est point admise à y prendre part. Le mariage assure, au contraire, aux femmes, dans cette même classe, une position plus digne et plus influente, et l'adultère paraît y être fort rare.

Les discussions relatives à la fixation du salaire, et surtout à la remise de l'ouvrage en temps convenu, entretiennent, entre les ouvriers et les maîtres, un germe permanent de méfiance et d'irritation ; cet antagonisme exerce, sur le caractère de l'un et de l'autre, une fâcheuse influence ; il dénature surtout les qualités de l'ouvrier, qui, dans de meilleures conditions, se montrerait dévoué et désintéressé. Les chômages et la mauvaise concurrence viennent encore accroître les inconvénients de ce régime et ceux qui résultent de l'imprévoyance de l'ouvrier. Celui-ci est donc exposé, pendant toute sa vie, à des alternatives de dénûment et de jouissances démoralisantes, toujours suivies d'une vieillesse misérable.

Dans ces derniers temps, les sentiments d'antagonisme provoqués par cette organisation sociale ont été excités par des intérêts qui espèrent en tirer profit, ou par des partis politiques qui y ont cherché des auxiliaires : sous ces influences, l'ouvrier parisien a été conduit accidentellement à prendre part aux débats politiques plus que ne le comportent son inclination naturelle et le niveau intellectuel qu'il a atteint. L'ouvrier tailleur, qui constitue la classe la plus nombreuse et auquel s'applique, pour la plupart, les traits indiqués ci-dessus, est l'un des types chez lesquels ce goût s'est le plus développé depuis trois ans<sup>1</sup>. Il recherche avec empressement les écrits qui, admettant l'antagonisme actuel des ouvriers et des patrons comme un fait nécessaire, laissent entrevoir la possibilité d'un ordre social dans lequel des ouvriers, sans cesser d'être imprévoyants, auraient cependant plus de prépondérance. Il ne suit pas volontiers le développement des systèmes sociaux proposés pour atteindre ce but ; les réunions provoquées, en 1848, pour la discussion méthodique de ces systèmes, l'ont toujours laissé indifférent ; il se borne à accorder ses sympathies aux écrivains qui proposent la réalisation d'un tel ordre de choses.

Les lectures favorites de l'ouvrier tailleur sont les histoires de la Révolution de 1789 : il aime à y voir développer la pensée que cette révolution était désirable et qu'elle a amélioré la condition des classes populaires. Il s'exalte à l'aspect dramatique donné aux hommes et aux événements par plusieurs auteurs célèbres ; il se passionne pour les récits présentant sous un jour favorable les personnages qui ont le plus contribué par leurs talents, leur énergie ou leurs passions, à la destruction de l'ancien régime. N'apercevant pas que la principale cause de son infériorité sociale est en lui-même, il aime à penser que ces hommes sont les modèles de ceux qui, réalisant un nouveau progrès, le soustrairaient aux calamités de tout genre qui pèsent encore sur lui. L'éloge de ces héros populaires revient souvent dans la conversation des ateliers : les ouvriers qui dissertent le mieux sur leurs actions, ceux qui réussissent à réciter quelques bribes de leurs discours aux assemblées révolutionnaires, prennent sur leurs camarades un ascendant décidé. On remarque particulièrement l'impression que ces connaissances historiques exercent sur les jeunes ouvriers venant des provinces, où tant de science est encore inconnue.

Au reste, dans cette aspiration vague vers les révolutions politiques et sociales, l'ouvrier parisien, l'ouvrier tailleur en particulier, ne se préoccupe pas seulement de son propre intérêt ; il espère qu'en donnant son concours à de nouveaux bouleversements, il contribuera au progrès général de la société et à la grandeur de l'État.

Ces qualités ont joué un grand rôle dans la création de plusieurs communautés d'ouvriers qui, à la suite des événements de 1848, ont vivement excité l'attention publique. Ces associations ont été suscitées par un esprit d'antagonisme contre les maîtres, et surtout contre les petits entrepreneurs sortant de la classe ouvrière, qui, dans le régime des fabriques collectives de Paris, s'interposent souvent entre les ouvriers producteurs et les marchands ; elles ont aussi été fondées avec l'espoir que l'entreprise des travaux, dans le régime de la communauté, assurerait aux ouvriers, indépendamment de l'ancien salaire, les bénéfices qui sont aujourd'hui attribués aux intermédiaires et aux marchands. Animés, d'ailleurs, de généreuses intentions, convaincus qu'ils attireraient progressivement à eux toute la population ouvrière, les promoteurs de ces associations ont voulu assurer des avantages égaux à tous les associés, quelle que fût leur habileté, et à toute époque de leur admission dans la communauté. Ces sentiments, cette confiance, ont d'abord provoqué, dans plusieurs communautés, les plus louables efforts pour constituer les premiers éléments du fonds social, les associés se sont soumis à des privations incomparablement plus rigoureuses que celles qu'ils avaient précédemment supportées dans le régime ordinaire. Des administrateurs d'un rare mérite se sont dévoués à gérer les affaires communes en se contentant de la rétribution accordée à un simple ouvrier. Cependant, après ces premiers élan, bien dignes d'admiration, ces entreprises n'ont point produit les résultats qu'on en avait attendus : les bonnes mœurs, l'assiduité au travail et l'épargne, que le point d'honneur imposait aux associés, ont, comme dans tout autre régime, assuré des avantages réels ; mais le mécanisme de ces institutions n'a présenté, dans la pratique, aucune supériorité qui lui fût propre : les ouvriers les plus habiles, les commerçants les plus intelligents, ont bientôt compris que le régime ordinaire garantissait mieux leur indépendance, et qu'ils y trouvaient plus facilement les moyens de s'élever dans la hiérarchie sociale. A quelques exceptions près, les communautés écloses sous l'inspiration du mouvement de 1848 n'ont pas tardé à déchoir : elles n'ont jamais groupé avec succès que cette catégorie, fort restreinte, de la population ouvrière, qui, par la distinction de ses sentiments, se prête aux exigences du travail en commun, sans avoir l'énergie et l'initiative nécessaires pour prospérer dans le régime du libre arbitre. L'histoire même de ces entreprises, telle qu'elle a été écrite par leurs partisans, vient à l'appui des autres faits constatés dans cet ouvrage : elle montre combien il est difficile de faire prévaloir le régime de la communauté, malgré les tendances générales de la civilisation moderne.

Les défauts de l'ouvrier parisien se lient souvent à des qualités remarquables : il est disposé à comprendre les sentiments les plus généreux, la compassion, le désintéressement, l'enthousiasme. Mais, dans la situation gênée où le place sans cesse le défaut de prévoyance, ces facultés ne

<sup>1</sup> Écrit en 1851. — Ces habitudes accidentelles se sont complètement modifiées à l'époque où cette monographie est mise sous presse (1855).

trouvent guère occasion de s'exercer et restent, en quelque sorte, à l'état latent. C'est ainsi que l'entraînement immodéré pour le plaisir et la pénurie, qui en est la conséquence, le conduisent à laisser dans le dénûment de vieux parents qu'il aimerait à secourir, si la débauche hebdomadaire ne lui en enlevait constamment les moyens.

Le dommage qu'apporte à la moralité de l'ouvrier imprévoyant la substitution de l'antagonisme à la solidarité consiste précisément en ce qu'elle lui fait perdre l'occasion d'exercer ses vertus naturelles sous la seule forme à laquelle il puisse pratiquement atteindre. Le dévouement qui se révèle par le désir de bien faire, par la sollicitude pour l'intérêt du patron, par le sacrifice des goûts et des passions inconciliables avec la régularité du travail, est en effet plus accessible à l'ouvrier que le dévouement qui consiste à assister les siens au moyen d'une somme d'argent. Le sentiment du devoir que la solidarité fait naître communique donc aux populations les moins distinguées des habitudes qui, à la longue, élèvent leur moralité; tandis que le germe acquis des sentiments les plus généreux reste souvent stérile, faute de moyens de développement, lorsque ceux-ci s'exercent isolément d'ouvrier à ouvrier. La vertu qui assiste et qui protège avec suite est surtout l'attribut des classes supérieures; elle peut se révéler, chez les ouvriers, par un élan immédiat et de courte durée; mais celle qui est le plus à leur portée se manifeste par l'accomplissement du devoir envers le patron.

La solidarité, détruite aujourd'hui dans beaucoup d'ateliers parisiens et dans une grande partie de la société française, se maintient dans les États du Nord et de l'Orient, non parce que les deux classes de la société y sont animées de sentiments plus élevés touchant leurs devoirs réciproques; mais parce que les traditions, appuyées de réglemens positifs, y préviennent les conséquences fâcheuses de l'imperfection morale des individus. Les sociétés les plus prospères et les plus stables ont su concilier, avec la suppression des liens qui entravaient l'action individuelle, la conservation de l'harmonie sociale; mais elles n'ont pu atteindre ce but que par l'intervention tutélaire de la religion. C'est par cette cause surtout que l'Angleterre a été préservée jusqu'ici des épreuves que subit la France, et qui se sont étendues, avec le progrès de la liberté civile et l'envahissement du scepticisme, à d'autres États du Continent. Les études comparées n'assignent d'ailleurs, sous ce rapport, aucune infériorité aux classes ouvrières de la France et de l'Allemagne [XXII (b)]; la responsabilité de cette décadence temporaire retombe donc surtout sur les classes supérieures de la société. Nous avons souvent eu occasion de constater, dans le cours de ces études, les fâcheuses conséquences dues à l'amoindrissement de l'esprit religieux et au développement des habitudes de luxe chez les patrons de l'industrie parisienne. C'est à ces nouvelles mœurs qu'il faut surtout attribuer l'extinction graduelle des sentiments de patronage et de solidarité, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'esprit de famille, qui formaient encore, au commencement de ce siècle, le trait caractéristique de la fabrique de Paris. Le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas d'aborder ici cette étude, qui serait si féconde en enseignements: nous nous bornons à en signaler l'importance et à constater qu'on peut trouver encore aujourd'hui, dans les ateliers parisiens, tous les éléments d'une comparaison méthodique entre l'ancien et le nouveau régime<sup>1</sup>.

Au nombre des principales catégories d'ouvriers parisiens, on doit citer les modelleurs, les dessinateurs, les ciseleurs, les graveurs, etc., qui prennent une part si importante à la production des objets d'art, de goût et de luxe, dont la renommée est établie dans le monde entier. C'est une question de savoir si le séjour dans une grande ville développe, dans les masses, les aptitudes artistiques et les qualités éminentes qui se produisent spontanément, par la méditation et la contemplation, dans l'isolement de la vie pastorale (37), ou dans les loisirs des civilisations imparfaites [185]; mais il est incontestable que le goût et l'adresse manuelle des ouvriers offrent d'admirables moyens d'exécution pour les conceptions artistiques, c'est-à-dire pour le principal élément de succès de la fabrique de Paris. Il est digne de remarque que ces ouvriers qui, en raison même de leur habileté, disposent des salaires les plus élevés, sont précisément ceux chez lesquels on constate le moins d'inclination pour l'épargne et pour la prévoyance; ce sont eux aussi qui représentent le mieux le type dominant dont on vient de décrire les principaux traits.

Le tableau tracé ci-dessus, des mœurs de la population ouvrière de Paris, ne concerne nullement cette nombreuse et estimable minorité, chez laquelle les bonnes mœurs se concilient avec l'imprévoyance. C'est précisément ce type remarquable dont nous avons voulu présenter la description à nos lecteurs dans la présente monographie: en le choisissant dans une profession placée aux derniers degrés de la hiérarchie sociale, nous indiquons assez qu'il n'existe point seulement à Paris à l'état d'exception. En aucun lieu du monde, sans même en excepter la ville de Genève, si remarquable sous ce rapport [XIX § 3], l'ouvrier religieux ne s'élève à un niveau moral plus élevé: on en aperçoit bientôt la raison quand on analyse les influences auxquelles il est journellement soumis, et la force des épreuves qui donnent la mesure de sa supériorité. L'ouvrier doit souvent résister à l'exemple donné par des maîtres imbus de l'esprit sceptique du dernier siècle, et aux mauvaises influences dérivant d'une organisation qui le prive des récréations les plus légitimes; par un effort moral, rare dans toutes les conditions, il doit subir, sans irritation et sans

<sup>1</sup> Cette étude donnerait souvent occasion d'apercevoir les garanties d'ordre et de bonne harmonie qui résultaient des anciennes habitudes du commerce et de la propriété. Les commerçants de Paris admettaient dans leurs familles les jeunes gens des deux sexes attachés à leurs maisons et les soumettaient ainsi à une surveillance paternelle, dont la suppression se fait vivement sentir aujourd'hui. Les propriétaires de maisons auraient regardé comme un acte d'indécence l'augmentation de la rente imposée à un ancien locataire: ces sentiments, conservés par quelques propriétaires d'un âge avancé, ou par ceux qui se croient moralement tenus de continuer, sous ce rapport, la tradition paternelle, forment un contraste frappant avec les idées qui dominent à notre époque, où les contrats de location offrent la même mobilité que les valeurs de bourse. Il ne faut pas oublier que c'est sous l'influence de ces anciennes mœurs que la bourgeoisie française a conquis la haute position qui lui a été faite à la suite de la révolution de 1789.

honte, les railleries de ses camarades; il doit avoir assez d'empire sur ses passions pour ne point céder aux excitations des lieux de plaisir, où l'immoralité, organisée avec un art infini, est mise à la portée de toutes les bourses et de toutes les intelligences. Sans entrer plus profondément qu'on ne peut le faire par une simple note dans les détails de leur existence, on comprend que ces hommes doivent s'attacher au sentiment religieux, leur seul soutien au milieu de tant d'épreuves, avec une énergie et une distinction peu communes.

Beaucoup d'ouvriers, abandonnés sans protection et sans conseils à l'isolement que le nouveau régime crée au milieu des grandes agglomérations d'hommes, détournés, d'ailleurs, par la générosité même de leurs sentiments, des calculs et des combinaisons que conseille la prévoyance, se trouvent exposés, tantôt sans relations de famille, tantôt avec les charges qu'impose une famille nombreuse, à tous les maux provenant de l'inégalité des salaires, des chômages et des maladies. L'un des types les plus touchants que présentent, en ce genre, les villes de Paris et de Londres, est celui de jeunes filles vivant chez elles, dans une position gênée et précaire, des produits d'un travail peu rétribué et qui leur manque trop souvent. Elles ne peuvent subvenir que par des prodiges d'énergie et de sobriété aux plus impérieuses nécessités de l'existence; mais, soutenues par la pratique religieuse, elles résistent, avec une vertu presque surhumaine, aux exemples les plus contagieux, aux obsessions les plus criminelles! Le prêtre qui les assiste de ses conseils, le médecin bienfaisant ou la femme charitable qui les soutiennent dans les moments les plus difficiles, peuvent seuls apprécier l'étendue de leurs privations, l'élévation ou la délicatesse de leurs sentiments. Au milieu du découragement que produit trop souvent l'étude des misères de notre société, on entrevoit l'aurore d'un meilleur avenir, en voyant ces patrons du pauvre déclarer que Paris est l'une des villes d'Europe où l'ouvrier religieux atteint, dans l'ordre moral, à la plus grande hauteur.

Quant aux types nombreux signalés au début de cette note, qui, à la faveur d'un travail soutenu et d'une sévère économie, s'élèvent rapidement au-dessus de la condition où ils sont nés, ils joignent ordinairement, aux qualités qui les distinguent, les défauts qui se rencontrent également ailleurs à ce même niveau de la hiérarchie sociale [XXXIV § 3]. Une incessante préoccupation pour le gain et l'épargne développe chez eux la dureté et l'égoïsme; et cette disposition réagit d'une manière fâcheuse sur les inférieurs et même sur la famille. De là, des haines qui n'ont pas toujours été sans influence sur les commotions sociales de ces dernières années: c'est ainsi qu'au milieu de l'effervescence produite par les événements de 1848, les ouvriers de Paris manifestaient surtout leur animosité contre les petits entrepreneurs qui se recrutent dans la classe ouvrière elle-même et qui s'interposent ordinairement, dans le régime de ses fabriques collectives, entre l'ouvrier et le négociant. Un sentiment irréflecti ou la conscience de leur propre infériorité portaient donc les masses à détruire précisément ce qui, dans l'organisation actuelle de la fabrique de Paris, contribue le plus efficacement à l'élévation des ouvriers d'élite.

L'imperfection morale de ceux qui sortent immédiatement des rangs de la classe ouvrière résulte de la nature même de l'homme. La prévoyance et l'esprit de calcul qui, seuls, peuvent élever l'ouvrier au-dessus de la condition où il est né, l'obligent incessamment à résister aux inspirations du cœur: le premier mouvement de l'homme qui s'est toujours soumis à leur empire est de résister à l'attrait qui porte à satisfaire, au prix d'une dépense, les sens ou les sentiments moraux. Si donc il n'est pas disposé, par une organisation exceptionnelle, à l'amour du prochain, ou s'il n'y est pas incessamment ramené par l'influence souveraine de la religion, on voit, nécessairement, se produire chez lui tous les défauts qu'engendre l'exagération de l'intérêt personnel.

Il en est autrement de l'ouvrier proprement dit, chez lequel se révèle presque toujours, avec des caractères touchants, une générosité instinctive, exempte de tout calcul. L'imprévoyance qui le caractérise laisse un libre essor à ses propensions naturelles; il cède à l'impulsion de l'âme, qui lui commande d'assister son semblable, comme à l'excitation des sens, qui le porte à l'abus des jouissances physiques. Sous ce rapport, il est vrai de dire que l'oubli du sentiment religieux exerce sur le caractère du pauvre une influence moins délétère que sur celle du riche<sup>2</sup>. D'où l'on peut conclure, contrairement à l'opinion souvent émise comme un axiome de sagesse humaine, que la religion du riche importe plus que celle du pauvre au maintien de l'harmonie sociale.

En Angleterre, la constitution de l'État se maintient fermement sous la direction de chefs éminemment religieux, en présence de masses, étrangères pour la plupart à toute idée de religion [XXII (a)]; mais une révolution deviendrait bientôt imminente, si les classes dirigeantes perdaient, avec l'esprit religieux, le sentiment de leurs obligations envers les classes inférieures. L'observation attentive des sociétés européennes a constamment fourni la confirmation de cette vérité. Dans celles où le sentiment religieux est peu développé, les ouvriers n'échappent aux écueils de l'imprévoyance que pour donner contre ceux de l'égoïsme; les maîtres ne voient, dans un accroissement de richesses, qu'une occasion de développer leur luxe et de s'éloigner du pauvre. Chez les peuples religieux, au contraire, l'ouvrier enrichi conserve souvent un dévouement chaleureux aux souffrances d'autrui, et le patron, en augmentant sa fortune, ne renonce ni à la simplicité d'existence, ni aux rapports affectueux avec les inférieurs; c'est là seulement qu'on peut voir une énergique application aux spéculations de l'industrie et du commerce se concilier, dans toutes les classes, avec la pratique de la charité.

<sup>2</sup> C'est incontestablement à cette disposition du cœur humain et à cette infériorité relative des classes riches, que l'Évangile fait allusion par ce passage:

«Je vous le dis encore une fois: il est plus aisé qu'un chameau (ou un câble) passe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume des cieux.»

(Évang. selon saint Mathieu, chapitre XIX, 24. Traduct. de Sacy.)